



## AMÉNAGEMENT FORESTIER

2017-2036

# FORÊT DOMANIALE DE CHAMPAGNE

**Département :** Seine et Marne  
**Surface retenue pour la gestion :** 512,39 ha  
**Révision d'aménagement**

**Altitudes extrêmes :** 85 m – 147 m  
**Directive régionale d'aménagement :** Ile de France





## SOMMAIRE

<b>PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET DOMANIALE DE CHAMPAGNE</b> .....	4
<b><u>TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN</u></b> .....	<b>6</b>
<b>1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT</b> .....	<b>6</b>
1.1.1 DESIGNATION, SITUATION ET PERIODE D'AMENAGEMENT .....	6
1.1.2 FONCIER – SURFACES – CONCESSIONS .....	9
1.1.3 LA FORET DANS SON TERRITOIRE : FONCTIONS PRINCIPALES ET MENACES .....	9
<b>1.2 CONDITIONS NATURELLES ET PEUPELEMENTS FORESTIERS</b> .....	<b>11</b>
1.2.1 DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL .....	11
1.2.2 DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS .....	14
<b>1.3 ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET</b> .....	<b>20</b>
1.3.1 PRODUCTION LIGNEUSE .....	20
1.3.2 FONCTION ECOLOGIQUE.....	22
1.3.3 FONCTION SOCIALE (PAYSAGE, ACCUEIL, RESSOURCE EN EAU) .....	23
1.3.4 PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS .....	25
<b><u>TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS</u></b> .....	<b>26</b>
<b>2.1 SYNTHESE ET DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION</b> .....	<b>26</b>
<b>2.2 TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOITABILITE</b> .....	<b>27</b>
2.2.1 TRAITEMENTS RETENUS .....	27
2.2.2 ESSENCES OBJECTIFS ET CRITERES D'EXPLOITABILITE.....	27
<b>2.3 OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT</b> .....	<b>28</b>
2.3.1 FUTAIE REGULIERE ET FUTAIE PAR PARQUETS : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT .....	28
2.3.2 FUTAIE IRRÉGULIERE ET FUTAIE JARDINÉE : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI NON SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT .....	30
<b>2.4 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION</b> .....	<b>30</b>
2.4.1 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION SURFACIQUES .....	30
2.4.2 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION LINEAIRES.....	32
2.4.3 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION PONCTUELLES.....	32
<b>2.5 PROGRAMME D' ACTIONS POUR LA PERIODE 2017 - 2036</b> .....	<b>33</b>
2.5.1 PROGRAMME D' ACTIONS FONCIER - CONCESSIONS .....	33
2.5.2 PROGRAMME D' ACTIONS PRODUCTION LIGNEUSE .....	33
2.5.3 PROGRAMME D' ACTIONS FONCTION ECOLOGIQUE (FORETS DOMANIALES).....	39
2.5.4 PROGRAMME D' ACTIONS FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET .....	40
2.5.5 PROGRAMME D' ACTIONS MENACES PESANT SUR LA FORET.....	43
<b><u>TITRE 3 – RECAPITULATIFS – INDICATEURS DE SUIVI</u></b> .....	<b>44</b>
<b>3.1 RECAPITULATIFS</b> .....	<b>44</b>
A – VOLUMES DE BOIS A RECOLTER .....	44
B – ESTIMATION DE LA RECETTE BOIS .....	45
C – RECETTES – DEPENSES – RECAPITULATIF GLOBAL ANNUEL.....	46
<b>3.2 INDICATEURS DE SUIVI DE L'AMENAGEMENT</b> .....	<b>47</b>

ANNEXE N° 1 MARES ET RESEAU DE DRAINAGE.....	50
ANNEXE N° 2 GEOLOGIE (A PARTIR DE LA CARTE GEOLOGIQUE DE LA FRANCE AU 1/50 000EME, FEUILLES DE MELUN ET DE FONTAINEBLEAU, ET DE LEURS NOTICES) .....	51
ANNEXE N° 3 NOTE SUR LES INCENDIES PASSES.....	52
ANNEXE N° 4 PROTOCOLE D'INVENTAIRE .....	53
ANNEXE N° 5 PEUPEMENTS (ESSENCE DOMINANTE ET SECONDAIRES).....	56
ANNEXE N° 6 PEUPEMENTS ET CAPITAL SUR PIED .....	58
ANNEXE N° 7 LOCALISATION DES RELEVES CBNBP (SOURCE BDN ONF ; <a href="http://BDN.ONF.FR/">HTTP://BDN.ONF.FR/</a> ) .....	60
ANNEXE N° 8 DESSERTES.....	62
ANNEXE N° 9 LOCALISATION DES CHEMINS RURAUX .....	64
ANNEXE N° 10 GROUPES D'AMENAGEMENT .....	66
ANNEXE N° 11 RICHESSES CULTURELLES.....	68

# PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET DOMANIALE DE CHAMPAGNE

## Présentation de la forêt

La forêt domaniale de Champagne couvre 512 ha en rebord du plateau qui domine la Seine.

Pratiquement plate, son seul relief est la "Butte de Samoreau" (24 ha), détachée d'un plus gros massif d'un seul tenant qui constitue l'essentiel de la forêt.

Fertile par ses sols limoneux, la forêt est propice aux feuillus. Mais, marqués par l'hydromorphie, ils la rendent sensible à l'exploitation des bois durant les mois d'hiver.

La forêt est traversée par une route départementale très fréquentée qui permet de rejoindre Montereau vers l'est et Fontainebleau ou Melun vers l'ouest et le nord-ouest.

Deux emprises de lignes électriques percent également les peuplements du nord vers le sud.

## Fonction de production ligneuse

Les peuplements sont marqués par l'histoire sylvicole du massif. Longtemps traitée en taillis sous futaie, la forêt a entamé sa conversion en futaie régulière à partir du milieu des années 1950.

À la suite de l'incendie de 1949 qui a parcouru la forêt à partir du sud, 112 ha ont été plantées de chêne rouge puis de résineux (douglas pin sylvestre et pin laricio) jusque dans les années 1980.

L'introduction du chêne rouge n'est pas anodine. Sa dynamique de croissance et sa facilité à se régénérer font de cette espèce un redoutable concurrent au chêne indigène. On ne peut miser sur cette espèce pour le long terme et sa maîtrise, puis son remplacement, sont à poursuivre dans le temps.

Le reste de la forêt est dominé par les chênes sessile et pédonculé.

L'étude de la carte des unités stationnelles montrent qu'ils sont bien à leur place, avec toutefois des variations dans la fertilité qui nous conduisent à classer 246 ha en enjeu fort et 242 ha en enjeu moyen, ce qui permet d'estimer la production biologique à 4,8 m<sup>3</sup>/ha/an.

L'aménagement précédent, qui prévoyait une seule coupe d'amélioration pendant la période, a vu la récolte de 38 000 m<sup>3</sup> de bois, soit 4,2 m<sup>3</sup>/ha/an. Le volume mobilisé est néanmoins resté inférieur à la production biologique.

Le capital sur pied, de l'ordre de 23 m<sup>2</sup>/ha de moyenne exprimé en surface terrière, est assez élevé mais conforme à celui d'une forêt issue d'un ancien taillis sous futaie dont on reconnaît encore également l'hétérogénéité des diamètres de la futaie (réserve).

Enfin, le potentiel de renouvellement de cette forêt n'est pas négligeable puisque l'on relève une présence de semis et de perches tout à fait satisfaisante. Aucun dégât inquiétant de gibier ne vient affecter ce potentiel.

En matière de desserte, le nombre de routes accessibles aux grumiers est insuffisant. Pour faciliter la sortie des bois de certains quartiers, il convient de stabiliser des portions de routes en terrain naturel et d'y prévoir un retournement. Cependant nombre de routes de la partie nord sont des chemins ruraux dont il faudrait commencer par faire l'acquisition pour en faciliter la gestion.

La butte de Samoreau, elle, ne possède pas de réelle sortie sur la voie publique pour un grumier. La solution à terme ne peut venir que d'une entente avec les riverains pour utiliser leurs chemins voire l'acquisition de propriétés forestières voisines qui feraient ainsi le lien avec le reste du massif.

## Fonction écologique

La majeure partie de la forêt de Champagne est classée en Znieff de type I, ce qui justifie de qualifier de reconnu son niveau d'enjeu écologique.

Les habitats qu'elles renferment sont des habitats répandus en Ile-de-France. De nombreuses mares la parsèment, accompagnées d'un réseau de fossés assez dense.

Des mesures simples de gestion permettront d'améliorer la biodiversité ordinaire de la forêt et de ses milieux humides.

## Fonction sociale (fréquentation touristique et paysages)

Située en Île-de-France, la forêt fait partie d'un massif forestier important qui prolonge vers l'Est la forêt de Fontainebleau, mais dont elle est séparée par la Seine.

En terme de fréquentation de loisir, bien que traversée par un chemin de petite randonnée et le GR n° 2 au sud (rebord du plateau), elle est fréquentée par une population de proximité et n'attire pas le public parisien.

Par contre, la route départementale n° 210 supporte une circulation de transit importante (5 000 véhicules/jour). Ces automobilistes à la sensibilité urbaine sont habitués au paysage forestier fermé qu'ils traversent tous les jours sur plus de 3 km. Ce paysage, déjà affecté par l'entaille dans les peuplements créée par les emprises des lignes électriques, pourra difficilement faire l'objet de grandes ouvertures supplémentaires.

Pour cette raison paysagère essentielle dans un contexte périurbain, le niveau d'enjeu social est qualifié de reconnu.

Jusqu'à présent, traitée en futaie régulière, les coupes de régénération ont été faites dans les secteurs les plus éloignés des routes fréquentées. Il n'est pas possible aujourd'hui d'envisager des coupes définitives le long des routes départementales.

L'impact des coupes le long des routes départementales doit être pris en compte par un traitement sylvicole général adapté, susceptible d'en atténuer les effets autrement que par le seul maintien d'une frange arborée.

## **Décisions d'aménagement pour les 20 prochaines années**

Les décisions de l'aménagement concrétisent les éléments décrits ci-dessus.

Ainsi, des trois niveaux d'enjeu, celui de production de bois d'œuvre ou d'industrie demeure prépondérant.

Dans ce cadre, le chêne sessile sera choisi comme essence objectif principale à long terme sur l'ensemble de la forêt. Mais pour conduire transitoirement les jeunes peuplements de pin sylvestre et laricio dans l'optique de la futaie régulière, le choix de ces 2 essences comme essence objectif est conservé.

Le traitement retenu sur les trois quarts de la surface, soit 370 ha, est celui de la futaie irrégulière. Il permet de répondre à la capacité de production et de renouvellement de cette forêt et de tenir compte de la sensibilité des usagers aux coupes rases en préservant la qualité des paysages pour (enjeu social).

Le bon équilibre cynégétique observé conforte également le choix d'un renouvellement des peuplements par ce traitement. Il n'est pas nécessaire de prévoir la protection des régénérations naturelles et artificielles. Mais cet équilibre se doit d'être maintenu par des demandes suffisantes de plans de chasse chevreuil.

Un seul groupe de futaie irrégulière est constitué, le capital présent sur pied étant homogène. Les parcelles, feront l'objet de coupes à la rotation de 8 ans et permettront d'enclencher la décapitalisation nécessaire à la bonne mise en œuvre de ce traitement.

3 à 4 ans après la coupe de futaie irrégulière, un diagnostic du renouvellement sera systématiquement effectué pour s'assurer de la nécessité ou non de procéder à des travaux sylvicoles.

Lorsque les peuplements ne permettent pas aujourd'hui le traitement en futaie irrégulière (avancement trop important des coupes de régénération ou jeunes peuplements réguliers), les parcelles seront traitées en futaie régulière. Les coupes secondaires et définitives seront donc menées à leur terme et les jeunes peuplements feront l'objet des travaux de dégagement, nettoiement, dépressage, de futaie régulière.

Enfin, la biodiversité liée aux vieux arbres n'est pas en reste puisqu'un groupe d'îlots de vieillissement de près de 5 ha est nouvellement formé. Les vieux peuplements à cet endroit bénéficieront ainsi d'un cycle sylvicole prolongé.

Les coupes s'accompagneront des mesures habituelles de protection telles que le maintien de la diversité des essences et la préservation d'un nombre suffisant de bois morts sur pied ou au sol (enjeu écologique)

Enfin, il est nécessaire de continuer les coupes d'ouverture de cloisonnements sur les parcelles qui n'en ont pas encore fait l'objet, mesure indispensable à la protection des sols dédiés à la production de bois en en facilitant la mobilisation.

La surface moyenne annuelle passée en coupe se situe autour de 59 ha, susceptible de dégager une récolte totale sur la durée de l'aménagement de l'ordre de 51 500 m<sup>3</sup> (soit 5,1 m<sup>3</sup>/ha/an). Cette récolte est un peu supérieure à la production biologique estimée, puisque le traitement en futaie irrégulière induira une légère décapitalisation.

## **Perspectives**

Compte tenu des éléments précédents, cette forêt productive devrait pouvoir bénéficier d'une gestion équilibrée adaptée aux enjeux, permettant de l'entretenir, de fournir à la filière bois des matériaux renouvelables, mais aussi d'assurer la protection biologique des milieux et la préservation d'une bonne qualité des paysages.

# TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN

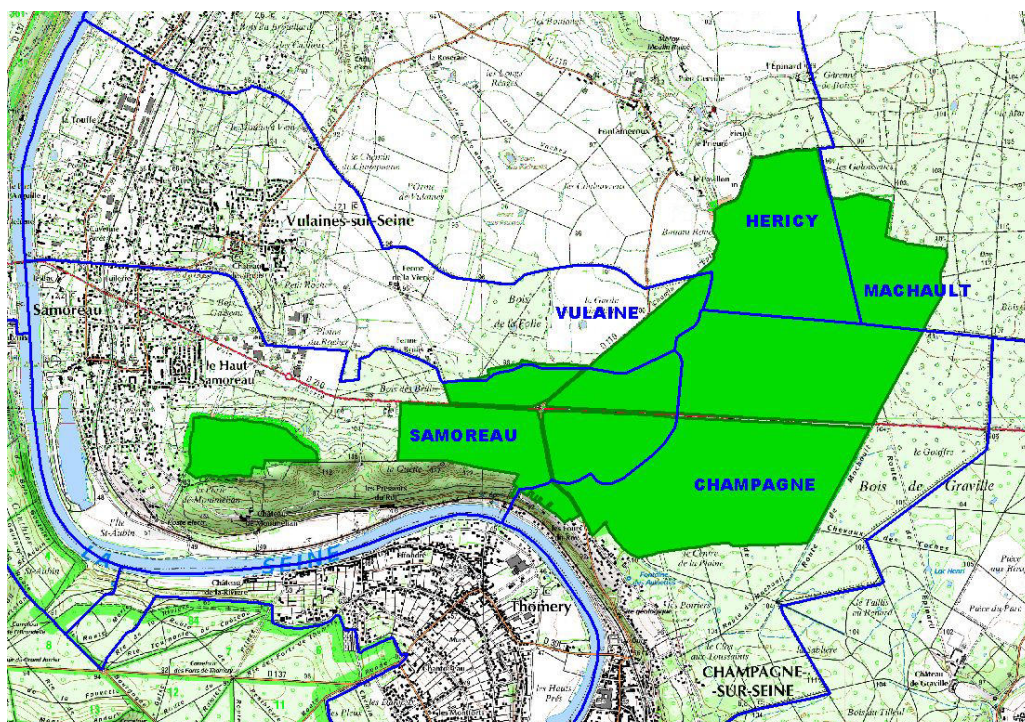
## 1.1 Présentation générale de l'aménagement

### 1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- **Propriétaire de la forêt**  
Etat français
- **Dénomination – Localisation**

Situation administrative	
Type de propriété	Etat
Nom de l'aménagement	Champagne
Départements de situation	Seine et marne
Région nationale IFN de référence	Brie
Directive régionale d'aménagement ou schéma régional d'aménagement	Ile de France

Département(s)	Communes de situation	Surface cadastrale (ha)
Seine et Marne	Champagne	237,1916
	Héricy	81,1833
	Machault	41,9487
	Samoreau	135,3207
	Vulaines	16,7455
	<b>Total</b>	<b>512,3898</b>



La surface cadastrale totale est conforme à celle annoncée dans le programme "gestion foncière" de l'ONF.

- **Période d'application de l'aménagement**

2017 – 2036 soit 20 années

- **Forêts aménagées**

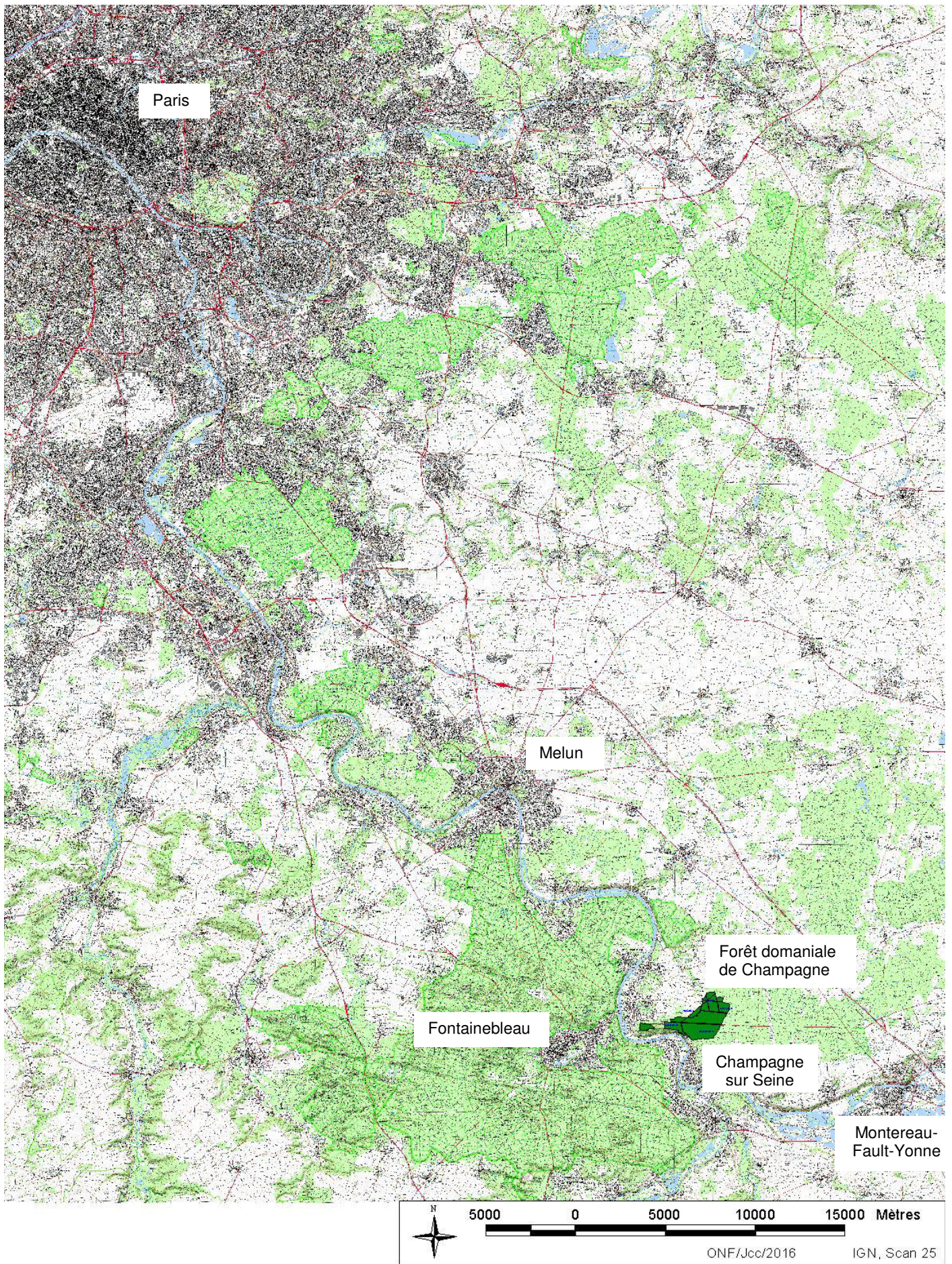
Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
Forêt domaniale de Champagne	F10493O	512,3898	25/10/1999	1998	2017

- **Carte de situation de la forêt**

À 20 km au sud-est de MELUN et environ 70 km de PARIS, la forêt de Champagne est située sur le plateau de la Brie et son rebord, à l'est de la forêt domaniale de Fontainebleau dont elle est séparée par la vallée de la Seine.

Cette forêt se trouve dans un secteur urbanisé, le long de la vallée de la Seine et du Loing et à proximité de grands axes de communication.





### 1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

- **Les surfaces de l'aménagement**

<b>Surface cadastrale</b>	<b>512, 3898</b>	<b>ha, ares centiares</b>
<b>Surface retenue pour la gestion</b>	<b>512, 39</b>	<b>ha, ares</b>
<b>Surface boisée en début d'aménagement</b>	<b>502, 64</b>	<b>ha, ares</b>
<b>Surface en sylviculture de production</b>	<b>502, 64</b>	<b>ha, ares</b>

La surface de gestion retenue est la surface cadastrale de référence. Elle présente une différence inexplicable et négligeable de 0,25 ha avec celle de l'aménagement précédent.

La surface hors sylviculture correspond aux 9,75 ha d'emprise de lignes.

- **Etat des lieux**

Sans objet

- **Procès-verbaux de délimitation et de bornage**

<b>Périmètre concerné</b>	<b>Date</b>	<b>Lieu d'archivage</b>
Forêt domaniale de Champagne : limites de l'aménagement de 1812	12 mai 1812	Archives de l'agence de Fontainebleau PV inclus dans l'aménagement de 1812

- **Origine de la propriété forestière**

La forêt a pour origine la confiscation des biens ecclésiastiques à la Révolution. Trois grands domaines ont été ainsi réunis : les Bois de Samoreau, y compris le Rocher de Samoreau, qui appartenaient à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, le Bois de Mouligny qui appartenait à l'abbaye de Barbeau de l'ordre de Cîteaux, et le Bois des Saints-Pères qui appartenait aux Bénédictines de Melun. S'y ajoutent les biens de la fabrique (ou paroisse) de CHAMPAGNE.

Par la suite les limites de la forêt ont été redressées par des échanges et des acquisitions, notamment l'échange Pavie en 1893 (enclave dans la parcelle 47) et l'acquisition de la ferme de Mouligny (vendue à la Révolution comme bien national). Une parcelle d'environ 19 hectares a été cédée aux habitants de SAMOREAU et de VULAINES pour cantonner leurs droits de pâturage.

- **Parcellaire forestier**

Le parcellaire est inchangé.

- **Concessions**

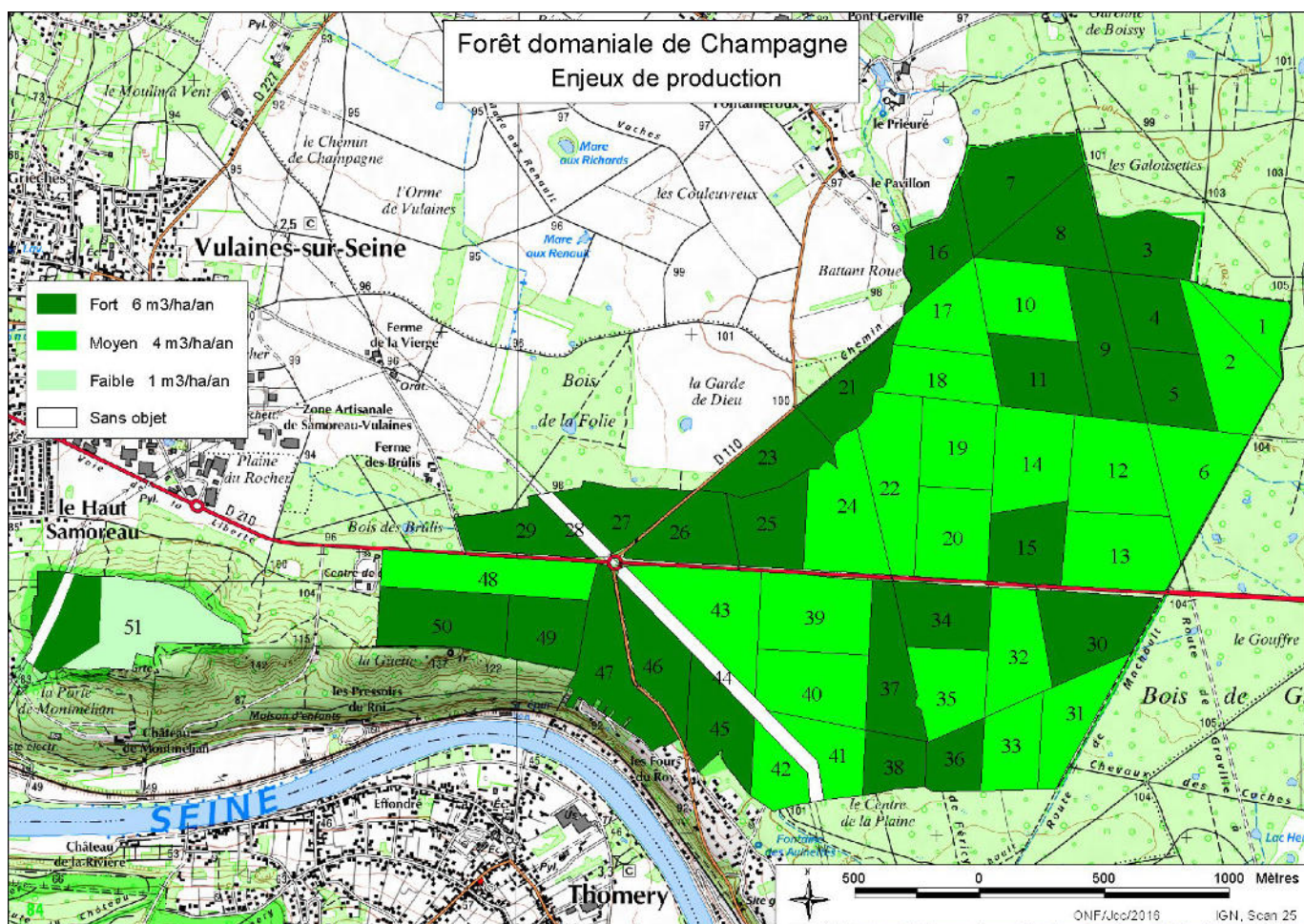
Pas de concessions en cours, mais une servitude des lignes RTE au profit de la SNCF (actes administratifs du 20 septembre 1949)

### 1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales et menaces

- **Classement des surfaces par fonction principale et niveaux d'enjeu**

<b>Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu</b>		<b>Répartition des niveaux d'enjeu (ha)</b>				<b>Surface totale retenue pour la gestion</b>	
<b>Fonctions principales</b>	<b>Production ligneuse</b>	sans objet	faible	moyen	fort	512	
		10	14	242	246		
	<b>Fonction écologique</b>		ordinaire	reconnu	fort		512
			25	487			
	<b>Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)</b>		local	reconnu	fort		512
			512				
<b>Protection contre les risques naturels</b>	sans objet	faible	moyen	fort	512		
	512						

- **Carte de la fonction de production ligneuse**



La cartographie est réalisée par parcelle ou à l'UG à partir de la carte des unités stationnelles et du niveau de fertilité.

Les sols limoneux sont profonds et riches, mais les phénomènes d'hydromorphie limitent leur fertilité, classant ainsi la moitié de la forêt en enjeu moyen. La platière de grès de la butte de Samoreau est classée en enjeu faible.

- **Fonction écologique de la forêt**

Une Znieff de type 1 inclut toute la forêt domaniale de Champagne excepté la parcelle 51, impliquant son classement en enjeu reconnu pour cette partie et en enjeu ordinaire pour la P. 51 (pas de carte).

- **Fonction sociale**

Le premier critère permettant de définir le niveau d'enjeu est le statut réglementaire : la partie ouest de la forêt de Champagne, située sur la commune de Samoreau, fait partie du site inscrit de la butte de Samoreau.

Le niveau de la fréquentation par le public ou de la visibilité externe constituent le deuxième critère permettant de définir le niveau d'enjeu.

La forêt est parcourue par un GR et un PR. Certaines de ses routes forestières ou chemins ruraux entrent dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de Seine et Marne. Malgré tout, la fréquentation reste modeste et le fait d'un public local, avec des pics saisonniers.

En revanche, la forêt est traversée par 2 départementales très empruntées qui constituent une contrainte majeure pour sa gestion (gêne à l'accès au massif, sensibilité des automobilistes à la perturbation du paysage par les coupes, apport de nuisances).

La parcelle n° 51, situé sur le sommet, n'offre pas de versants visibles. Seule la frange sud des parcelles 46 et 47 est située en versant au-dessus des berges de la Seine. La visibilité externe est de ce fait moyenne.

Toute la forêt a donc été classée en enjeu reconnu (pas de carte).

- **Menaces et autres éléments forts imposant des mesures particulières**

<b>Menaces</b>	<i>surface concernée</i>	<b>Explications succinctes</b>
- Problèmes sanitaires graves	0	
- Déséquilibre grande faune / flore	0	
- Incendies	41	Voir annexe n° 3
- Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion	0	
- Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	0	
- Présence du chêne rouge	25	Caractère invasif
<b>Autres éléments forts imposant des mesures particulières</b>	<i>surface concernée</i>	<b>Explications succinctes</b>
- Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	23,5	P. 51
- Sensibilité des sols au tassement : sites toujours très sensibles	512	Sols limonosableux
- Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	0	
- Protection du patrimoine culturel ou mémoriel	1	Vestiges médiévaux P.14 et 15
- Peuplements classés matériel forestier de reproduction	0	
- Importance sociale ou économique de la chasse	0	
- Pastoralisme	0	
- Pratique de l'affouage	0	
- Contrats Fonds Forestier National en cours	0	
- Dispositifs de recherche	0	

- **Démarches de territoires**  
Pas de charte de territoire connue.

## 1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

### 1.2.1 Description du milieu naturel

#### A - Topographie et hydrographie

Le relief est dans l'ensemble très peu marqué. Une butte de sable culminant à 130 m à la Guette (au sud de la parcelle 50) sépare le massif de la Seine. Le plateau a une inclinaison vers le Nord-Ouest, passant de 105 mètres au Sud-Est à 96 mètres à l'Ouest.

Le Rocher de Samoreau, séparé du reste de la forêt par une distance de 500 mètres, est constitué d'une butte de sable protégée par une dalle de grès. L'altitude y varie de 85 à 147 mètres. L'exploitation du grès a creusé dans la dalle un labyrinthe, les déchets de taille des pavés rejetés sur la pente donnant au terrain un relief très perturbé.

Dans les parties sableuses l'écoulement de l'eau ne pose naturellement pas de problème. Par contre, sur le plateau argilo limoneux constituant la majeure partie de la forêt, la pente varie de 1 à 0,25%, ce qui entraîne la stagnation de l'eau en hiver. Un réseau de fossés a été constitué, dont les exutoires sont des mares plus ou moins profondes : Mare aux Canards, Mare Périlleuse, Mare d'Estarteau, Mare du Chêne Sec, Mare à Barbeau. Comme dans la plupart des forêts de la Brie, les mares et les fossés restent vides une partie de l'année (cf. carte en annexe n° 1).

#### B - Conditions stationnelles

- **Climat**

La forêt de CHAMPAGNE bénéficie d'un climat océanique doux caractérisé par l'affrontement entre les influences océaniques et semi continentales.

Le poste météorologique de MELUN-VILLAROCHE, situé à 90 mètres d'altitude et à une distance de 23 kilomètres donne les relevés de températures et de précipitations suivants:

- **T** = moyenne annuelle des températures : 10,7°C
- **M** = moyenne des températures maximales du mois le plus chaud (juillet) : 24,8°C
- **m** = moyenne des températures minimales du mois le plus froid (janvier) : 0,7°C
- **P** = précipitation moyenne annuelle : 660 mm
- Précipitation moyenne pendant la saison de végétation (avril à octobre): 381 mm

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	An
Températures minimales (°C)													
Moyenne	0.4	0.9	2.4	4.6	8	11	12.6	12.3	10.2	7.2	3.2	1.2	<b>6.2</b>
Températures maximales (°C)													
Moyenne	5.7	7.5	10.9	14.6	18.5	21.9	24.3	24	21.1	16.1	9.9	6.4	<b>15.1</b>
Températures moyennes (°C)													
Moyenne	3	4.2	6.7	9.6	13.3	16.4	18.5	18.2	15.6	11.7	6.6	3.8	<b>10.6</b>
Cumul mensuel de précipitations (mm)													
Moyenne	56.8	47.3	58.7	48.7	62.8	55.4	53.9	46.4	56.5	57.3	60.1	55.8	<b>659.7</b>

Indice de Martonne = 31,9 valeur proche de la valeur limite pour les feuillus de plaine (entre 30 et 50) indiquant un climat relativement sec.

L'aménagement précédent indiquait que la faible pluviométrie est largement compensée par les conditions édaphiques. Il notait également la présence de nombreux arbres gélifs sur l'ensemble de la forêt. Ces gélivures se sont ouvertes lors des fortes gelées de 1985, puis 1986, et à nouveau durant l'hiver 96/97.

- **Géologie** (étude de 1997 en annexe n° 2)

Les formations antérieures au Sannoisien n'affleurent pas dans la forêt de CHAMPAGNE. Les formations principales sont, du plus récent au plus ancien :

- ✓ les limons des plateaux, également plutôt acides, ici peu épais.
- ✓ les Sables de Fontainebleau et la formation connexe qui en dérive, sur lesquels se développent des sols de la gamme acide, profonds et bien drainés, mais présentant en général une très bonne réserve en eau.
- ✓ les "calcaires et meulière de Brie" qui se présentent ici sous forme d'Argile à meulière décalcifiée.

- **pédologie**

La pédologie a été étudiée lors de l'aménagement précédent, suivant un maillage carré à la densité d'un point par hectare avec sondage à la tarière en général jusqu'à 80 cm. En outre trois fosses pédologiques ont été ouvertes, dans l'angle sud de la parcelle 7, dans l'angle sud-ouest de la 11, et au centre de la 46. Elles atteignent la nappe d'eau qui est à 1,40 m.

La nature du sol et de l'humus est fortement liée à la nature géologique du substrat.

### Sols développés sur limon des plateaux

Dans la majeure partie de la forêt les sols se sont développés dans le limon des plateaux. Ils sont de la gamme des sols acides, variant du sol brun acide au sol acide lessivé. Les sols lessivés sont difficiles à distinguer en raison de la présence de l'argile à meulière au-dessus de laquelle l'argile lessivée vient se plaquer.

Le profil révèle d'abord une couche de limon plus ou moins sableux ou argileux sur une épaisseur variant de quelques centimètres à un mètre, mais en général de 40 cm. Sous ce limon la tarière bute souvent sur un lit de meulière. Plus bas se trouve de l'argile plus ou moins sableuse ou limoneuse, brune, relativement compacte mais encore pénétrable par les racines. En général les racines sont très abondantes dans toute l'épaisseur du limon.

Dans la plupart des cas des traces d'hydromorphie ont été relevées. Il s'agit de taches rouille, présentes quelquefois dès la surface, mais généralement à des profondeurs de 15 à 40 cm. Dans tous les cas l'argile à meulière présente ces mêmes taches rouille très abondantes et même quelquefois des concrétions noires. Cependant l'engorgement est temporaire et hivernal.

Les humus varient du mull eutrophe au moder, la majorité des points de relevé révélant des mulls acides à mull-moder. Dans leur répartition on note que les mulls les plus doux se trouvent en général sur d'anciennes terres cultivées ou à proximité, et on relève un gradient d'acidification du nord vers le sud.

En tout état de cause, la réserve utile en eau de ces sols est très bonne et compense la faiblesse des pluies pendant la saison de végétation. Une alimentation en eau par écoulement latéral en provenance du plateau est très probable.

### Sols développés sur sables de Fontainebleau

Il faut distinguer la partie sud-ouest du massif principal, où la couche de sable est relativement modeste, du Rocher de Samoreau où la formation est complète.

Dans la partie sud-ouest du massif l'humus est un mull-moder ou un moder (deux points ont révélé un dysmoder). Le sol y est un sol brun acide, voire brun lessivé. Des traces d'hydromorphie ont été relevées à partir de 15 cm, la profondeur augmentant vers le sud avec l'épaisseur de la formation sableuse, pour devenir supérieure à un mètre sur la butte.

Au rocher de Samoreau il faut distinguer la partie sur sable de la platière de grès.

Sur le sable, l'humus est un moder ou un dysmoder, sauf dans l'angle nord-ouest, qui semble avoir été cultivé, où nous trouvons un mull-moder. Les sols, de la gamme des sols acides, sont très variés en raison du relief. Au nord-ouest nous trouvons des sols bruns lessivés, au pied de la butte des sols acides lessivés, sur la pente des sols colluviaux, en fond de vallon des sols bruns acides, au sommet des pentes, dans les éboulis, des rankers. Sur un point a été relevé un sol ocre podzolique.

Sur la partie sommitale de la butte, occupée par la platière et les déchets de carrière, l'humus est uniformément un mor. Le sol est impossible à explorer, mais on peut considérer qu'il s'agit d'un ranker, ou d'un sol neuf en cours de reconstitution dans les déchets de carrière.

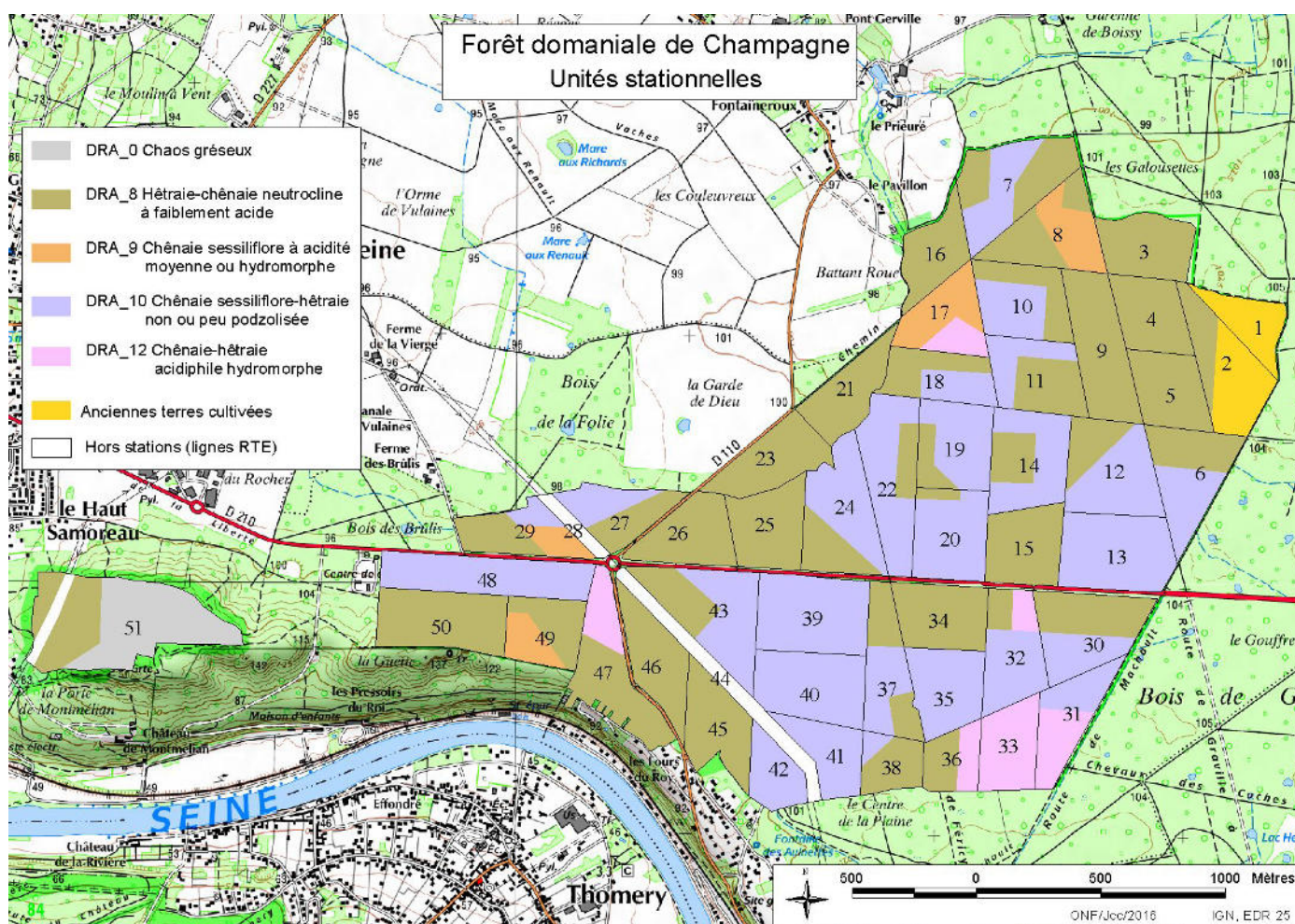
Sauf sur un point de station situé tout à fait au pied de la butte, aucune trace d'hydromorphie n'a été décelée. La faiblesse de la réserve utile en eau par centimètre de sol dans ce genre de matériau pourrait faire craindre une sensibilité du peuplement au stress hydrique. Cependant, dans les parties sableuses, la grande profondeur explorable par les racines compense ce manque de réserve en eau. Sur la platière la réserve en eau disponible dépend de la présence de fissures dans la roche.

### • Unités stationnelles

Pour obtenir le regroupement en unités stationnelles conformes à la DRA IDF de 2005, il a fallu faire la correspondance, pas toujours aisée, entre les stations forestières de l'aménagement précédent, issues des DILAM de 1987, et celles du catalogue de la Brie.

Unité stationnelle		Surface		Potentialité – Classe de fertilité	Risques éventuels liés aux changements climatiques
Code	Libellé	ha	%	Précautions de gestion	Essences concernées
DRA_0	Chaos gréseux	14	3	Potentialité F ; essence objectif CHS	
DRA_8	Hêtraie-chênaie neutrocline à faiblement acide	240	47	Potentialité TB ; essence objectif CHS	
DRA_9	Chênaie sessiliflore à acidité moyenne ou hydromorphe	17	3	Potentialité B ; essence objectif CHS	
DRA_10	Chênaie sessiliflore-hêtraie non ou peu podzolisée	196	38	Potentialité M ; essence objectif CHS	
DRA_12	Chênaie-hêtraie acidiphile hydromorphe	22	4	Potentialité M ; essence objectif P.S	
Hors stations	Lignes RTE	10	2	Sans objet	
	Anciennes terres cultivées boisées (milieu anthropisé)	13	3	Potentialité B ; essence objectif CHS	

- Carte des unités stationnelles



### 1.2.2 Description des peuplements forestiers

#### A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

- Essences présentes

Essences présentes Toutes strates confondues	Surface boisée (ha)	%
Chêne sessile	225	45%
Chêne pédonculé	100	20%
Chêne rouge	30	6%
Châtaignier	30	6%
Charme	30	6%
Autres feuillus	25	5%
Pin sylvestre	30	6%
Douglas	25	5%
Pin laricio	5	1%
Total	502	100%

Les surfaces sont calculées à partir des pourcentages (colonne de droite) rapporté à la surface boisée. Ces pourcentages sont établis par les mesures de surface terrière

Il s'agit d'une forêt feuillue à majorité de chêne (65%). Chênes sessiles et pédonculés sont en mélange avec souvent prédominance du chêne sessile sur le chêne pédonculé.

La présence des résineux et des chênes rouges s'explique par les reboisements effectués après les incendies de 1949.

Le chêne rouge possède une dynamique de croissance importante difficile à maîtriser. Sa très forte faculté à rejeter à partir de la souche, ses fructifications dès l'âge de 25–30 ans et la tolérance de ses plantules à l'ombrage font de cette espèce un redoutable concurrent au chêne indigène. L'apparition d'une régénération basse et dense en lisière des parcelles voisines en fournit une preuve patente.

Présentement installée sur des sols hydromorphes, sa longévité est hypothéquée. Troncs souvent fourchus, la qualité des produits obtenus n'est pas au rendez-vous.

- **Répartition des types de peuplement**

Type territorial de peuplement Structure/essence/catégorie de grosseur dominante		Code	Surface retenue pour la gestion (ha)	%
Semis	de chêne	FCHES	8,60	1,7%
Education	de chêne (> 3 m)	FCHEE	17,59	3,4%
Perchis issu de plantation	de chêne	FCHE1	51,79	10,1%
	de pin laricio	FP.L1	8,04	1,6%
Futaie de petits bois	de chêne	FCHEP	5,98	1,2%
	à majorité de chêne rouge	FCHRP	5,52	1,1%
	à majorité de pin sylvestre	FP.SP	17,13	3,3%
Futaie de bois moyen	de chêne	FCHEM	11,28	2,2%
	à majorité de chêne rouge	FCHRM	19,87	3,9%
	à majorité de hêtre	FHETM	5,66	1,1%
	à majorité de douglas	FDOUM	25,69	5,0%
	à majorité de pin sylvestre	FP.SM	10,64	2,1%
Futaie de gros bois	de chêne	FCHEG	151,63	29,6%
Futaie irrégulière à bois moyens	à majorité de châtaignier	ICHTM	22,56	4,4%
Futaie irrégulière à gros bois	de chêne	ICHEG	33,56	6,5%
Taillis sous futaie à bois moyens	de chêne	SCHEM	13,54	2,6%
Taillis sous futaie à gros bois	de chêne	SCHEG	86,79	16,9%
Taillis de robinier		TROB1	2,14	0,4%
Taillis de charme		TCHAP	1,15	0,2%
Espace temporairement non boisé à reboiser		R	3,48	0,7%
Espace non boisable		V	9,75	1,9%
Total (surface en gestion)			512,39	100%



Précisions sur les jeunes peuplements issus des plantations récentes :

Plantation	Parcelle	Année
Chêne	14, 19, 20, 39, 40, 41, 42	1982 à 1986
Chêne rouge	14, 30, 34, 35, 37	1951
	15 (ancienne MF)	1988
Hêtre	14	1951 et 1954
Pin sylvestre	30, 31, 32, 38	1952 à 1962
Douglas	15, 20, 30, 34, 35, 37	1951
Pin laricio de Corse	33	1989

Chêne rouge, pin sylvestre et douglas ont été plantés en mélange sur les parcelles. Par sa croissance rapide et sa capacité à développer des rejets ou des semis dès sa mise en lumière après la coupe, le chêne rouge a exercé une forte concurrence sur les autres espèces.

De plus, les perchis de chêne rouge des parcelles 34 et 37 ont atteint la catégorie des bois moyens ce qui leur permet d'essaimer dans les parcelles voisines (P. 32, 35, 36, 38 et, dans une moindre mesure, 39, 40)

Ainsi, il est maintenant très présent dans toutes ces parcelles, en mélange dans l'étage dominant et omniprésent dans le sous-étage ne laissant que très peu de place au chêne autochtone pour s'installer.

Seul le douglas semble en capacité de rivaliser en vitesse de croissance, tout en maintenant un couvert suffisant et permanent pour limiter l'apparition des régénérations. Malheureusement les futaies de douglas des P.15 et 20 ont elles-mêmes atteint le stade bois moyen avec quelques gros bois mûrs, sans que l'on constate l'apparition de semis au sol.

Nous n'avons pas de véritable solution alternative à cette extension du chêne rouge, sauf à renouveler artificiellement le douglas.

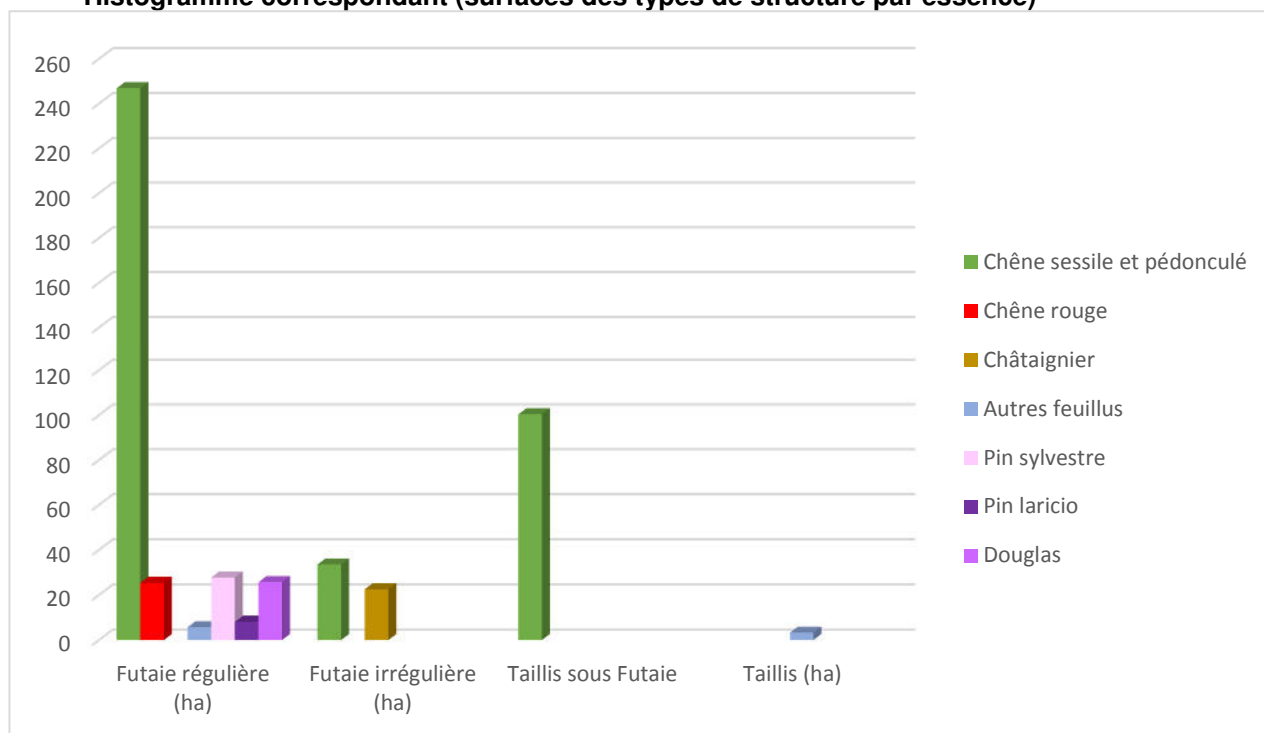
Autre précision :

L'aménagement antérieur signale la présence de bois mitrillés dans les parcelles 43 à 50 et le long du CD 210.

- **Répartition des essences principales forestières**

Essences principales (essence dominante 1)	Familles de peuplements				Total (ha)	%	Essences d'accompagnement
	Futaie régulière (ha)	Futaie irrégulière (ha)	Taillis sous Futaie	Taillis (ha)			
Chêne sessile et pédonculé	246,87	33,56	100,33		380,76	76,3%	Châtaignier, alisier
Chêne rouge	25,39				25,39	5,1%	Pin sylvestre, douglas, chêne
Châtaignier		22,56			22,56	4,5%	Chêne, robinier
Autres feuillus	5,66			3,29	8,06	1,8%	Chêne, chêne rouge
Pin sylvestre	27,77				27,77	5,6%	Chêne, chêne rouge, châtaignier, douglas
Pin laricio	8,04				8,04	1,6%	Chêne autochtone, chêne rouge, châtaignier
Douglas	25,69				25,69	5,1%	
Total (surface boisée)	339,42	56,12	100,33	3,29	499,16	100%	

**Histogramme correspondant (surfaces des types de structure par essence)**



- **Carte des peuplements en annexe n° 5**

## B - Etat du renouvellement

- **Renouvellement présent dans la forêt : traitements à suivi surfacique.**

Application de l'aménagement passé	Surface
Surface à régénérer prévue (Se)	49,56 ha
Surface effectivement régénérée (Plles 1a, 3, 21, 23)	29,67 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	0 ha

La surface régénérée diffère de la surface prévue car les parcelles 7 et 8 prévues à terminer ne l'ont pas été (définitive et/ou dernière secondaire encore à faire).

Bilan de la régénération de l'aménagement passé	Surface en sylviculture (ha)	Observations (le détail par UG est facultatif)
Surface cumulée des unités de gestion dont la régénération a été terminée (coupe définitive réalisée)	29,67	Plles 1a, 3, 21, 23
Surface cumulée des unités de gestion en cours de régénération (régénération ouverte et coupe définitive non réalisée)	38,17	Plles 7, 8, 45a, 46
Surface cumulée des unités de gestion et des vides boisables ayant fait l'objet de reconstitution (hors groupe de régénération)	0	
Surface acquise en régénération au cours de l'aménagement passé (régénération ayant dépassé 3 m de hauteur, source BDR)	17,99	Partie des plles 3, 21, 23

Stock de régénération par essences				
Essences	Classe 0 (attente) régénération non entamée  (ha)	Classe 1 (entamée) régé. de quantité insuffisante ou à développem <sup>t</sup> limité (ha)	Classe 2 (installée) régé. inf. à 3m de quantité suffisante, ou plantation de + de 1 an (ha)	Observations
CHS	4,65 (P. 45b)	19,00	27,37	
MER	2,14 (P.1b)	3,48 (P.1a)		Plantation non réalisée
<b>Total</b>	<b>6,79</b>	<b>22,48</b>	<b>27,37</b>	<b>56,64 ha</b>
		<b>49,85</b>		

- **Renouveau présent dans la forêt : traitements à suivi non surfacique.**

L'aménagement précédent prévoyait la conversion de la P. 51 en futaie irrégulière. Ce traitement n'a pas vraiment été suivi, cette parcelle n'ayant fait l'objet que d'une seule coupe d'amélioration sur la période, sans suivi du renouvellement.

## C - Inventaires réalisés

- **Description du type d'inventaire réalisé (voir protocole en annexe n° 4)**

Il représente une surface de 326,18 ha. Sont exclues du bloc d'inventaire les parcelles de l'actuel groupe de régénération et des jeunes peuplements.

Il a été procédé à un diagnostic qualitatif et quantitatif des peuplements à partir de 139 placettes installées sur un réseau à maille carrée de 150 m x 150 m (1 point pour 2,25 ha).

Y sont relevées des données dendrométriques et des données descriptives :

- l'état sanitaire ;
- la structure du peuplement ;
- la ou les essences principales ;
- la surface terrière (placettes angle fixe 3%) des arbres de la futaie (chêne et autres feuillus) par classe de diamètre ;
- la surface terrière du taillis (placette surfacique de rayon 10 m) ;
- le diamètre des 3 plus gros arbres ;
- le stock de régénération haute et basse (placette surfacique de rayon 2 m) ;
- le stock de perches (placette surfacique de rayon 10 m) ;
- le niveau des dégâts du gibier sur la régénération et les perches ;
- le nombre d'arbres morts sur pied ;
- la qualité technologique du fût des chênes de diamètre de plus de 50cm (A/B, C, D) ;
- l'urgence des coupes et des travaux.

- **Résultats synthétiques d'inventaire par essences et catégories de grosseur**

1) A l'échelle du bloc d'inventaire

Essences	Surface terrière totale		PB		BM		GB		TGB		Volume bois fort sur écorce (tige +houp.)		Volume tiges (facultatif)	
	m <sup>2</sup> /ha	%	m <sup>2</sup> /ha	%	m <sup>2</sup> /ha	%	m <sup>2</sup> /ha	%	m <sup>2</sup> /ha	%	m <sup>3</sup> /ha	%	m <sup>3</sup> /ha	%
Chêne	15,4	67	0,6	23	3,5	46	6,4	81	4,9	100	139	70		
Chêne rouge	1,6	7	0,1	4	1,1	15	0,4	5			13	6		
Feuillus durs	3,2	14	1,3	49	1,6	21	0,3	3			26	13		
Feuillus tendres	0,9	4	0,5	18	0,4	5					7	4		
Résineux	2,0	9	0,2	6	1,0	13	0,8	11			14	7		
<b>TOTAL</b>	<b>23,1</b>	<b>100</b>	<b>2,7</b>	<b>100</b>	<b>7,6</b>	<b>100</b>	<b>7,9</b>	<b>100</b>	<b>4,9</b>	<b>100</b>	<b>199</b>	<b>100</b>		<b>100</b>
Erreur relative ( %) sur TOTAL surf. terrière														
% des catégories de grosseur	100%		12%		33%		34%		21%					

Surface terrière du taillis : 1,3 m<sup>2</sup>/ha

La proportion de gros bois et très gros bois de la futaie de chêne représente 73% de sa surface terrière, tandis que les petits bois seulement 4%.

## 2) A l'échelle de la forêt

Pour estimer le capital global sur pied de cette forêt, un sondage relascopique sur les parcelles hors inventaire a été effectué selon les mêmes répartitions de catégorie de grosseur.

Ainsi, la surface terrière totale ressort à 22,3 m<sup>2</sup>/ha. Ce capital est conforme à ce que l'on peut attendre dans des parcelles en conversion en futaie régulière. Il est élevé pour un traitement en futaie irrégulière où le capital se situe entre 15 et 17 m<sup>2</sup>/ha accompagné de 3 à 5 m<sup>2</sup>/ha de taillis, ce qui nécessitera de décapitaliser progressivement.

- **Carte du capital total sur pied par parcelle et sa répartition en catégories de grosseur en annexe n° 6**
- **Qualité technologiques des fûts des gros bois (diamètre supérieur ou égal à 50 cm)**  
Répartition en pourcentage : Qualité A et B : 20 %  
Qualité C : 75 %  
Qualité D : 5 %

Pour une forêt anciennement issue de taillis sous futaie, on peut considérer que la proportion de qualité A ou B est satisfaisante.

- **Analyse des inventaires dendrométriques passés**

PM : inventaire uniquement du futur groupe de régénération, soit 88,52 ha

Essences	Surface terrière totale		PB		BM		GB		TGB		Volume bois fort sur écorce (tige +houp.)	
	m <sup>2</sup> /ha	%	m <sup>2</sup> /ha	%	m <sup>2</sup> /ha	%	m <sup>2</sup> /ha	%	m <sup>2</sup> /ha	%	m <sup>3</sup> /ha	%
chêne	15,5	85	0,6	51	3,1	70	7,3	92	4,5	96	146	87
châtaignier	1,5	8	0,4	38	0,8	19	0,2	2	0,0	1	11	7
autres feuillus	0,7	4	0,1	10	0,4	9	0,1	1	0,1	2	6	3
pin sylvestre	0,6	3	0,0	1	0,1	2	0,4	5	0,1	2	5	3
<b>TOTAL</b>	<b>18,3</b>	<b>100</b>	<b>1,2</b>	<b>100</b>	<b>4,4</b>	<b>100</b>	<b>8</b>	<b>100</b>	<b>4,7</b>	<b>100</b>	<b>168</b>	<b>100</b>
% des catégories de grosseur	100%		6%		24%		44%		26%			

La surface inventoriée à l'époque est trop faible pour établir une comparaison avec l'état actuel.

➤ **Résultats synthétiques d'inventaire pour le renouvellement**

**Régénération basse et haute** (toutes essences)

Sans précautions particulières, puisque la forêt n'était pas gérée en futaie irrégulière, la potentialité s'avère satisfaisante avec 53 % de la surface porteuse de semis (valeur cible 20% pour une forêt globalement équilibrée) dont 17% de chêne.

Nota : dans les parcelles à douglas, il n'a pas été relevé de semis de douglas. A l'inverse, des semis de chêne rouge ont été constatés dans les parcelles dépourvues de chêne rouge mais jouxtant ces peuplements.

**Stock de perches** (toutes essences)

A l'échelle du bloc d'inventaire, la densité de perches à l'hectare toutes essences est de 134 (valeur cible régionale fixée à 80), mais seulement de 23 pour le chêne ce qui n'a rien d'étonnant avec le mode de traitement actuel. S'il bénéficie de soins attentifs pour le favoriser, il pourra très vraisemblablement être renouvelé sans problème dans le cadre d'une gestion en futaie irrégulière.

Détail par essence :

	Total	Chêne	Charme	Chêne rouge	Autres feuillus	Résineux
Np/ha	134	23	32	8	65	6
%	100%	17%	24%	6%	49%	4%

## 1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

### 1.3.1 Production ligneuse

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse en surface	10	14	242	246	512
Production ligneuse en m3/ha/an	0	1	4	6	4,8

Production biologique moyenne : 4,8 m3/ha/an

### A - Volumes de bois produits

- **Tableau synthétique de la production moyenne sur la période 2002 - 2015**

Toutes essences Tous enjeux	Production en surface terrière (m <sup>2</sup> /ha/an)	Production en volume (m <sup>3</sup> /ha/an)
Tige + houppier	0,4	3,6

- **Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés**

Volumes récoltés (période : 1998 – 2015 soit 18 années)													
Régénération		Amélioration		Irrégulier		Autre : emprise, cloisonnement		PA : produits accidentels		Total		p.m. volume récolté 5 dernières années	
prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	groupe REGE	autres groupes	prévu (hors PA)	réalisé		
<b>en m<sup>3</sup> totaux récoltés au cours de l'aménagement</b>													
9216	11405	20250	21834	NC	334		1593	494	3524	29466	39184		
											<b>Ecart</b>		
											+/- 28 %		
<b>en m<sup>3</sup> / ha / an récoltés au cours de l'aménagement (ha de surface en sylviculture de production)</b>													
1	1,2	2,2	2,3		0		0,2		0,4	3,3	4,1		

- **Analyse succincte du bilan des volumes récoltés.**

Le volume réalisé est supérieur au volume prévu ce qui est dû aux produits accidentels (tempête 1999) et à l'ouverture des emprises de cloisonnement non prévue en 1998. L'écart est de 28%, mais de 15% hors produits accidentels.

Cependant, rapporté annuellement à l'hectare, le volume récolté s'établit à 4,1 m<sup>3</sup>/ha/an (avec le taillis pour 0,5 m<sup>3</sup>/ha/an), au-dessus de l'estimation prévue en début d'aménagement (3,3 m<sup>3</sup>/ha/an), mais en dessous de la production biologique estimée à 4,8 m<sup>3</sup>/ha/an. Cet état de fait a conduit à une capitalisation de 0,7 m<sup>3</sup>/ha/an.

## B - Desserte forestière

- **Etat de la voirie forestière**

Type de desserte		Long. totales	Densité		Etat général	Points noirs existants	Rôle multi- fonctionnel DFCI, touristique, cynégét. ...
			km / 100 ha	suffisante oui/non			
Routes forestières accessibles aux grumiers	revêtues	0	2,2	non			
	empierrées	4,9			Bon	Absence dans le quartier Est et entre les P.25 et 26	oui
	terrain nat.	0					
Routes publiques participant à la desserte		6,3			Bon	Densité du trafic de la D210 rendant délicate la pénétration de la forêt	
Autres accès dont pistes et sommières		17,1	3,3	oui	Bon		oui

- **Principales difficultés d'exploitation :**

Le nombre de routes, pistes, sommières en terrain naturel est suffisant pour que toutes les parcelles soient accessibles en tracteur.

Au cours de l'aménagement précédent les routes des vieux prés (le long des P. 17 et 18) et de la mare à cadet (le long de la P.8) ont été empierrées, améliorant grandement la desserte du nord du massif.

Plus que par le passé, l'exploitation des bois demande des infrastructures capables d'accueillir les grumiers au plus près coupes. Ainsi la desserte du quartier Est (P.1, 2, 5, 6, 12 et 13) n'est pas assurée pour un grumier. Mais nous n'avons pas la maîtrise de ces routes car ce sont des chemins ruraux. De même pour les parcelles n° 22, 24, 25, 26, la desserte grumier n'existe pas.

La butte de Samoreau (P. 51) excentrée, avec son relief, la ligne électrique, entourée de propriétés privées, ne possède pas de réelle sortie sur la voie publique pour un grumier.

Au total ce sont près de 95 ha difficilement accessibles.

Le nombre de places de dépôt est insuffisant. Elles manquent aux mêmes quartiers : P.1, 2, 5, 6, 12 et 13 ; 22, 24, 25 et 26 ; 30, 31, 32 et 33.

- **Schéma de desserte existant**  
Néant
- **Cartes de la desserte et des chemins ruraux en annexe n° 8 et 9**

### 1.3.2 Fonction écologique

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique		25	487		512

- **Statuts réglementaires et zonages existants**

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Document de référence
<b>STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire</b>			
Forêt de protection (raison écologique)	0		
Cœur de parc national	0		
Réserves naturelles nationales	0		
Réserves naturelles régionales	0		
Réserve biologique intégrale	0		
Réserve biologique dirigée	0		
Biotope protégé par arrêté préfectoral	0		
Zones humides stratégiques	0		
<b>Éléments du territoire orientant les décisions</b>			
Aire d'adhésion de parc national	0		
Parc naturel régional	0		
Natura 2000 Habitats (ZSC)	0		
Natura 2000 Oiseaux (ZPS)	0		
ZNIEFF de type I	487	ZNIEFF n° 110001242	Fiche Znieff 110001242 : 2015
Unité de conservation in situ des ressources génétiques	0		

- **Synthèse des risques pesant sur la biodiversité**  
Néant
- **Espèces remarquables présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières**

Pour mémoire : liste des espèces remarquables présentes dans la forêt (Source fiche Znieff : Kieken M., 2015.- 110001242, FORET DOMANIALE DE CHAMPAGNE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 30 pages ; <http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/110001242.pdf>)

Espèces remarquables	Statut
<b>Flore remarquable</b>	
<i>Carex halleriana</i> Asso	protégées régionales
<i>Laserpitium latifolium</i> L.	
<i>Oreopteris limbosperma</i> (Bellardi ex All.) Holub	
<i>Osmunda regalis</i> L.	
<i>Pedicularis palustris</i> L.	
<i>Sison amomum</i> L., 1753	
<i>Thelypteris palustris</i> Schott	
<b>Faune remarquable</b>	
<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte, 1838	

- **Habitats naturels d'intérêt communautaire**

Nous n'avons pas d'éléments de connaissance autres que ceux donnés par la fiche Znieff qui ne mentionne pas d'habitats d'intérêt communautaire.

- **Carte de la BDN en annexe n° 7**

### 1.3.3 Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)			512		512

#### A - Accueil et paysage

- **Référence à l'atlas régional (ou départemental) des paysages**

L'atlas régional définit le type de paysage de la forêt de Champagne comme appartenant à celui des "plateaux boisés" lui-même faisant partie de la Brie Boisée.

- **Réglementations, plans départementaux et études existantes**

Certaines routes forestières ou chemins ruraux de la forêt domaniale de Champagne intègrent le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de Seine et Marne.

- **Description succincte des éléments paysagers singuliers et de la fréquentation.**

Les 2 points qui retiennent l'attention sont :

- la butte de Samoreau parcelle 51, platière de grès éventrée par des fronts de taille témoins de l'exploitation ancienne du grès pour la fabrication de pavés destinés aux rues de PARIS. Les déchets de cette exploitation sont rejetés sur le pourtour de la platière, créant une succession de buttes. La majeure partie est reboisée ;
- le sud de la parcelle 47, qui permet une vue par transparence surplombant la Seine et le village de THOMERY et son ancien vignoble.

Au niveau fréquentation, la forêt de Champagne vit dans l'ombre de celle de Fontainebleau toute proche et n'est connue que de la population locale (promeneurs, joggeurs, vététistes, cavaliers). Elle est entourée de bois ou de terres agricoles.

Le public accède des villages à la forêt par les sentiers ou les routes forestières et chemins ruraux (via le PDIPR éventuellement).

La fréquentation reste donc d'un niveau moyen avec des pics saisonniers (champignons et muguet) sans grande influence sur le milieu ni la faune forestière.



- **Description succincte des équipements structurants**

Il existe deux aires d'accueil rapprochées l'une de l'autre P. 47 et 46, la plus prisée étant celle de la P. 47 qui donne accès au point de vue et aux sentiers.

- P. 47 aire de la Guette : stationnement, 4 table/bancs de pique-nique, 1 panneau d'information
- P. 46 : stationnement, 2 table/bancs de pique-nique, 1 panneau d'information

Il n'y a pas de stationnement possible au Rocher de Samoreau difficile d'accès.

- **Classements réglementaires**

Type de classement réglementaire	Nom	Référence	Date et nature de l'acte de création	Surface impactée (ha)
Site classé				
Site inscrit	Butte de Samoreau et ile Saint-Aubin (220,32 ha)	N°5506	arrêté ministériel du 6 mars 1947	33,52 ha P. 47; 49; 50 (partie sud de l'ancien chemin rural de Samoreau à Champagne) et 51
Monuments historiques				

- **Description des attraits de la forêt et de la fréquentation par sites**

Sites	Attraits du site	Fréquentation
Butte de Samoreau	Relief	Locale, toute l'année
Sud de la parcelle 47	Point de vue sur Thomery Point de départ des sentiers	
GR n° 2 PR	Suit la lisière sud qui domine la Seine et traverse Le Rocher de Samoreau Traverse la forêt du nord au sud	Locale ou transit, toute l'année
Abords de la RD 210	Muguet, champignons	Locale ou transit, saisonnière

- **Equipements structurants existants par sites**

Sites	Equipements structurants existants	Impact sur le milieu Conflits d'usage	- Etat général des équipements - Adaptation (oui/non)
Aires d'accueil parcelles 46, 47	Stationnements, tables de pique-nique, panneau d'information	Impact faible Aucun conflit	Bon, entretenus adaptés
Butte de Samoreau parcelle 51	Aucun	Présence de nombreux cheminements sauvages Fréquentation de vététistes	Parcelle enclavée avec 1 seule route d'accès desservant les habitations sans stationnement ni manœuvres possibles

- **Sensibilités paysagères**

Niveau de sensibilité paysagère	Localisation	Motivation de la sensibilité paysagère
Elevé		
Intermédiaire	Abords de la RD 210	Vue externe des abords de la départementale Dépôts de déchets encombrants, prostitution
	P.47	Vue depuis la rive opposée de la Seine sur le versant
	P.45	Proximité des habitations
	P. 48 et 50	Usine d'incinération toute proche (hors forêt)
	P.51 ; P.28 et 44	Deux emprises de lignes électriques

Remarque : la forêt est installée en partie plate sur le sommet de la butte de Samoreau. Elle n'est que très peu visible en vues externes car ses versants exposés au regard font partie du domaine privé.

- **Synthèse des attentes et de la satisfaction exprimées par le public**

En l'absence d'enquêtes de fréquentation, nous n'avons que peu d'informations sur les attentes des visiteurs aussi bien réguliers que de transit. Le silence relatif ne doit pas laisser croire qu'il n'existe pas une attente secrète.

- **Synthèse des opportunités, risques ou menaces relatifs à la qualité de l'accueil et des paysages.**

La qualité de l'accueil est déjà diminuée par l'existence des deux emprises de lignes électriques (nuisance visuelle), la présence de l'usine d'incinération des ordures ménagères proche de la parcelle 48 (nuisance visuelle et olfactive) et les abords de la RD 210 propices à la prostitution et aux dépôts de déchets.

Jusqu'à lors les coupes de régénération étaient situées au nord de la forêt dans une partie éloignée peu fréquentée. Quand les coupes se rapprocheront des abords de la départementale, il est à craindre que leur acceptabilité soit plus difficile et que le mécontentement de voir le paysage bouleversé se manifeste assez fortement de la part des usagers quotidiens de la route.

- **Analyse des opportunités de mise en valeur de la qualité de l'accueil et des paysages de la forêt**

Cette forêt est clairement dans un contexte périurbain où le public est sensible aux exploitations forestières et n'hésite pas à exprimer son ressenti.

Les recommandations paysagères accompagnant généralement les coupes à venir dans les parcelles à sensibilité paysagère ne suffiront sans doute pas. Le traitement en futaie irrégulière semble une réponse adaptée pour atténuer l'impact des coupes et en faciliter l'acceptabilité notamment le long de la route départementale très fréquentée.

Au cours de l'aménagement précédent, l'ONF a, par convention avec EDF, établi un plan de gestion paysager de la végétation existante sous les lignes électriques. Il s'agit de maintenir la végétation ligneuse en fonction de la hauteur disponible sous les câbles. Ce plan prévoit également :

- De faire alterner des zones enherbées pouvant contribuer à la conservation d'espèces végétales spécifiques de ces espaces et des zones de fourrés aux limites sinueuses maintenus vivants par traitement en taillis fureté ;
- De traiter les peuplements aux abords de la ligne de façon à donner un aspect moins abrupt aux limites de l'emprise.

Arrivant à échéance fin 2016, ce plan, dont les résultats sont visibles et positifs, est à renouveler.

## B - Ressource en eau potable

Sans objet

### 1.3.4 Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels	512				512

## TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS

### 2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus par le propriétaire
<b>Production (ligneuse et non ligneuse)</b>	
Emprise des lignes électriques	Classement hors sylviculture Gestion du couvert végétal par convention avec EDF et plan de gestion spécifique
Ensemble de la forêt de bonne fertilité et productive	Production principale de bois d'œuvre feuillus Choix d'essences objectif principales adaptées avec critères d'exploitabilité adaptés : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ chêne sessile dans les zones à chêne sessile et pédonculé, celui-ci étant capable de fournir dans la durée des bois de qualité</li> <li>➤ pin sylvestre ou laricio de Corse dans les zones plantées en pins</li> </ul> Choix de la régénération naturelle
Hétérogénéité des diamètres issue du traitement passé en TSF Faible importance du taillis Capital sur pied relativement important et homogène Qualité moyenne des bois Régénération bien présente, stock de perches suffisant, dégâts de gibier limités	Gestion en futaie irrégulière : obtention de chêne de qualité à l'optimum d'exploitabilité, avec critères d'exploitabilité différents selon la qualité  Adaptation du prélèvement et de la rotation des coupes : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ réduction progressive du capital</li> <li>➤ amélioration de la qualité des bois</li> </ul> Nécessité d'accompagner le renouvellement du chêne par des travaux tendant à limiter la concurrence des autres feuillus
Ancien groupe de régénération et jeunes peuplements	Poursuite du traitement en futaie régulière
Chêne rouge non adapté à la station hydromorphe et pouvoir colonisateur important	Non retenu comme essence objectif Sélection au profit du chêne autochtone quand celui-ci est présent Réduction du pourcentage de chêne rouge par plantation de plateau d'espèces concurrentes (châtaignier, douglas) dans les peuplements purs
<b>Fonction écologique</b>	
Mares	Maintien et entretien des mares existantes (nettoyage, mise en lumière des mares non tourbeuses)
Conservation de la biodiversité	Création d'un îlot de vieillissement
Limitation des espèces exotiques	Contrôle de l'extension du chêne rouge
<b>Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable)</b>	
Forêt traversée par le CD 210 au trafic dense et aux abords très sensibles aux coupes rases	Choix du traitement en futaie irrégulière avec permanence du couvert, sans stade de coupe définitive et précautions renforcées au niveau des lisières
<b>Autres enjeux et menaces pesant sur la forêt</b>	
Sensibilité des sols au tassement	Cloisonnement systématique de toutes les parcelles
Chalarose du frêne	Sylviculture au profit des autres essences en place sans éliminer systématiquement le frêne Désignation des frênes touchés par la maladie

## 2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

### 2.2.1 Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé
Futaie régulière = ancien groupe de régénération (sauf ILV) et jeunes peuplements	110,29	480,08
Futaie par parquets (dont conversion en futaie par parquets)		
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)	392,35	22,06
Futaie jardinée (dont conversion en futaie jardinée)		
Taillis simple		
Taillis fureté		
Taillis-sous-futaie		
Attente sans traitement défini		
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
<b>Sous-total : surface en sylviculture de production</b>	<b>502,64</b>	<b>502,14</b>
Hors sylviculture de production	9,75	10,50
<b>Total : surface retenue pour la gestion</b>	<b>512,39</b>	<b>512,64</b>

L'ilot de vieillissement (P. 45b) a pu être classé en futaie irrégulière. Bien que faisant partie de l'ancien groupe de régénération, cette partie de parcelle n'a jamais été ouverte en régénération car déjà pressentie par le gestionnaire comme futur ILV pour le présent aménagement.

Les parcelles à peuplements de douglas majoritaire ont été classées en futaie irrégulière ce qui, par une gestion opportuniste, permettra d'accompagner le vieillissement des douglas dont le couvert limite la croissance du chêne rouge et de favoriser les perches de chênes autochtones quand elles sont présentes.

### 2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus							
Essences objectifs	Précisions	Surface en sylviculture		Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Groupes stationnels concernés
		ha	%				
Chêne sessile	Futaie irrégulière	387,70	78	180	Qualité A/B 80	Chêne pédonculé, châtaignier, charme	DRA_00, DRA_08, DRA_09, DRA_10, DRA_12
					Qualité C/D 70		
	ILV 90						
	Futaie régulière	69,98	14		70		
Pin sylvestre	Futaie régulière	32,27	6	100	45	Chêne sessile et pédonculé, chêne rouge, châtaignier, douglas,	DRA_08, DRA_10
Pin laricio de Corse		8,04	2	80	60		DRA_12
<b>Total surface en sylviculture de production</b>		<b>502,64</b>	<b>100%</b>				

Le choix est fait du chêne sessile comme essence objectif, accompagnée des essences diverses présentes.

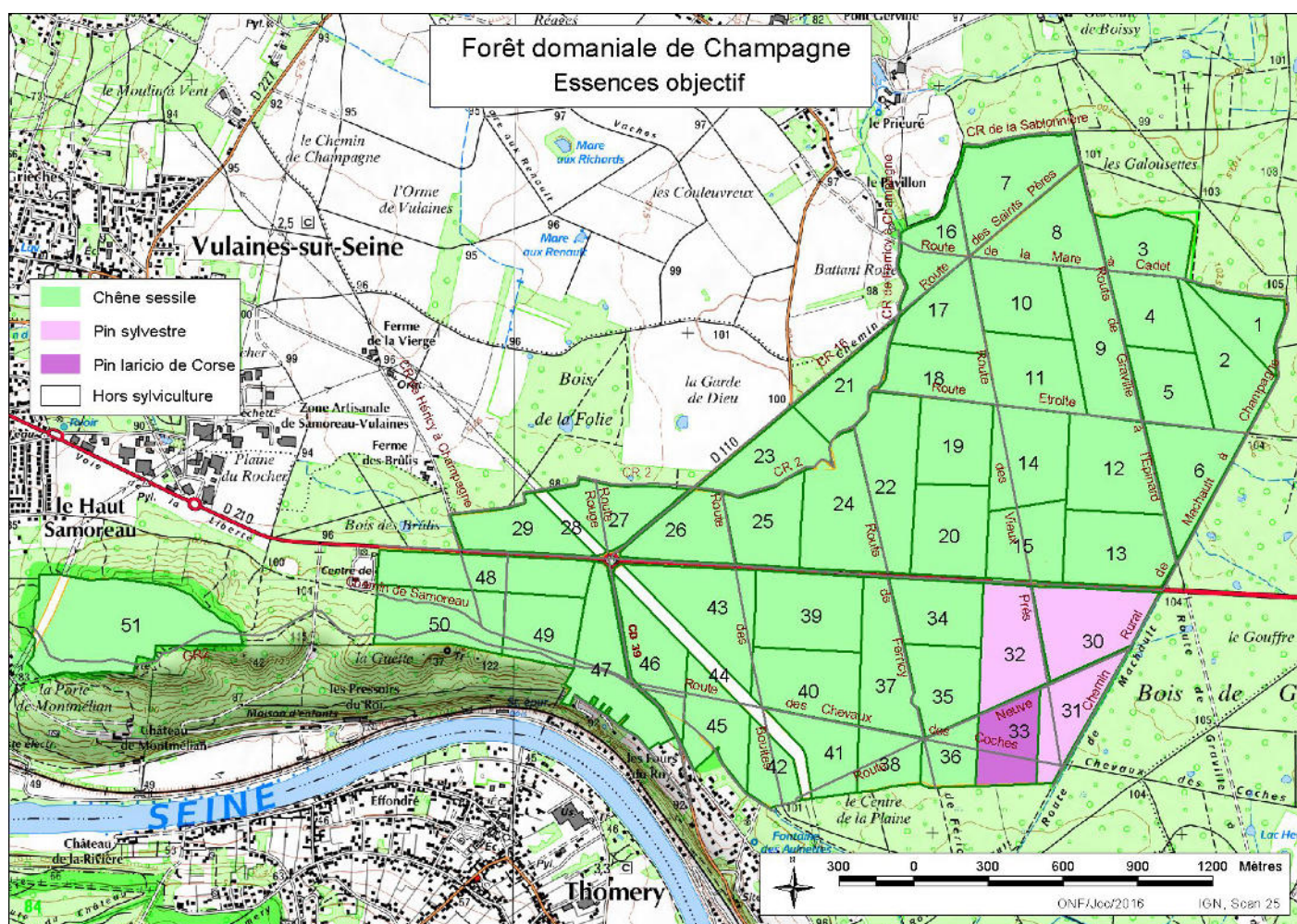
Il est tout à fait possible de retenir un diamètre d'exploitabilité voisin de 80 cm pour le chêne de qualité A ou B. Pour la qualité C ou D, un diamètre d'exploitabilité de 70 cm est raisonnable.

Le choix des pins comme essence objectif sert à fixer le fait de travailler à leur profit. Il n'est que transitoire et sera à redéfinir quand les peuplements demanderont à être renouvelés.

**Essences actuellement présentes et non retenues comme essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus à court terme**

Essence non adaptée	Précisions	Surface en sylviculture	Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées
Chêne pédonculé	Supporte mal les épisodes de sécheresse	121,58	Sans objet	70	Chêne sessile, châtaignier, charme	DRA_08, DRA_09, DRA_10, DRA_12
Chêne rouge	Inadapté (hors station et invasif)	25,39		60	Pin sylvestre, douglas, chêne	DRA_08, DRA_10
Châtaignier	Non adapté à la station	22,56	60	55	Chêne sessile, Pin sylvestre	DRA_00, DRA_08
Douglas	N'a pas vocation à être renouvelé	25,69	65	60	Chêne sessile, Pin sylvestre	DRA_08, DRA_10

- **Carte des essences objectifs**



## 2.3 Objectifs de renouvellement

2.3.1 Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

- **Synthèse des calculs de surface à régénérer**

<b>Renouvellement suivi en surface (futaie régulière, futaie par parquets)</b>	<b>Surface cible de l'aménagement</b>
Surface disponible (Sd)	48,79 ha
Contrainte de vieillissement (Sv)	38,17 ha
Surface d'équilibre (Se)	16,24 ha

Futaie régulière : surface du groupe de régénération (GR) = Sv	38,17 ha	
Futaie par parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler	ha	<b>Niveau prévu à mi-période</b>
Surface à ouvrir (So)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2 0 ha	ha
Surface à terminer (St)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2 38,17 ha	38,17 ha
Groupe de reconstitution (S <sub>rec</sub> )	ha	ha
Surface de régénération acquise (Sa) y compris reconstitution : = passage en classe 3 des classes 0 à 2 BDR 2016 (56,64 ha) moins la parcelle 29 classée en futaie irrégulière (8,22 ha)	48,42 ha	

- Analyse détaillée de la surface disponible**

<b>Surface disponible (Sd) : peuplements constitutifs</b>	<b>Période 1</b>	<b>Période 2</b>	<b>Période 3</b>
Surface dont les peuplements ont une courte durée de survie	ha	ha	ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité	ha	ha	ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères optimaux d'exploitabilité ou ne peuvent plus gagner à vieillir (P. 7, 8, 45, 46)	38,17 ha	0 ha	ha
Surface dont les peuplements n'atteindront pendant l'aménagement que les critères minimaux d'exploitabilité (P. 32)	10,62 ha	ha	ha
<b>Total</b>	<b>48,79 ha</b>	<b>ha</b>	<b>ha</b>

- Analyse détaillée de la contrainte de vieillissement**

<b>Contrainte de vieillissement (Sv) : peuplements constitutifs</b>	<b>Période 1</b>	<b>Période 2</b>	<b>Période 3</b>
Surface dont les peuplements ont déjà fait l'objet de la 1 <sup>ère</sup> coupe de renouvellement, et dont la coupe définitive devra être réalisée durant la période d'aménagement	38,17 ha	ha	ha
Surface des peuplements dont la régénération, entamée ou non, doit être achevée au terme de la période d'aménagement compte tenu de leur faible durée de survie	ha	ha	ha
Surface des peuplements dont la régénération n'est pas entamée et qui atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité	ha	ha	ha
<b>Total</b>	<b>38,17 ha</b>	<b>ha</b>	<b>ha</b>

- Analyse détaillée de la surface d'équilibre**

<b>Essence objectif</b>	<b>Se (ha)</b>	<b>D</b>	<b>S (ha)</b>
CHS	7,78	180	69,98
P.S	6,45	100	32,27
P.L	2,01	80	8,04
<b>Se total</b>	<b>16,24</b>		

### 2.3.2 Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement

Structure générale des peuplements		proche équilibre		
Indicateurs de renouvellement		Cible future	Valeurs observées	Note globale forêt
Surface terrière	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	14	23	A
% de la surface avec une régénération satisfaisante	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	20	53	
Densité de perches	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	80	134	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe		59		

## 2.4 Classement des unités de gestion

### 2.4.1 Classement des unités de gestion surfaciques

#### A - Constitution des groupes d'aménagement

- Classement des unités de gestion surfaciques (totalité des UG surfaciques de la forêt)

#### Groupes de régénération

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion P <sup>lle</sup> UG	Surface totale (ha)	dont surf. en sylviculture (ha)	Surf. à ouvrir So (ha)	Surf. à terminer St (ha)	Essence objectif	Surface par groupe (ha)	
Groupe de régénération  GR	<b>Unités de gestion ouvertes, à terminer</b>								
	REGQ	7	u	13,46	13,46		13,46	CHS	38,17
		8	u	10,97	10,97		10,97	CHS	
		45	a	4,60	4,60		4,60	CHS	
		46	u	9,14	9,14		9,14	CHS	
	<b>Unités de gestion ouvertes, à ne pas terminer</b>								
	...								
	<b>Unités de gestion à ouvrir et à terminer</b>								
	...								
	<b>Unités de gestion à ouvrir sans les terminer</b>								
...									
<b>Total</b>			<b>38,17</b>	<b>38,17</b>		<b>38,17</b>		<b>38,17</b>	

## Groupes d'amélioration

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface parcelle (ha)	surface UG (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		P <sup>lle</sup>	UG				
Groupe de jeunesse sans coupes	AMEJ	1	a	5,62	3,48		12,08
		3	u	8,60	8,60		
Groupe des 1ères éclaircies à rotation de 6 ans	AMEE	21	u	8,19	8,19	6	25,63
		23	u	9,40	9,40	6	
		33	u	8,04	8,04	6	
Groupe d'amélioration avec éclaircies à rotation de 7 à 8 ans	AME2	1	b	5,62	2,14	8	34,41
		30	u	12,74	12,74	8	
		31	u	8,89	8,89	7	
		32	u	10,64	10,64	8	
<b>Total</b>				<b>92,04</b>	<b>72,12</b>		<b>72,12</b>

## Groupes de futaie irrégulière

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface parcelle (ha)	surface UG (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		P <sup>lle</sup>	UG				
Groupe irrégulier avec coupes à rotation de 8 ans	IRR1	2	u	11,51	11,51	8	387,70
		4	u	8,00	8,00	8	
		5	u	8,22	8,22	8	
		6	u	11,38	11,38	8	
		9	u	11,77	11,77	8	
		10	u	10,33	10,33	8	
		11	u	10,27	10,27	8	
		12	u	13,54	13,54	8	
		13	u	13,53	13,53	8	
		14	a	12,24	5,43	7	
		14	b	12,24	6,81	8	
		15	u	9,24	9,24	8	
		16	u	6,86	6,86	8	
		17	u	8,45	8,45	8	
		18	u	8,10	8,10	8	
		19	u	10,45	10,45	8	
		20	a	10,84	3,76	6	
		20	b	10,84	7,08	8	
		22	u	13,40	13,40	8	
		24	u	13,66	13,66	8	
		25	u	9,20	9,20	8	
		26	u	8,63	8,63	8	
		27	u	8,07	8,07	8	
		29	u	8,22	8,22	8	
		34	u	9,54	9,54	8	
		35	u	9,47	9,47	7	
36	u	5,68	5,68	7			



Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface parcelle (ha)	surface UG (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		P <sup>lle</sup>	UG				
		37	u	10,33	10,33	8	
		38	u	5,60	5,60	7	
		39	u	14,10	14,10	8	
		40	u	12,24	12,24	8	
		41	u	7,07	7,07	8	
		42	u	5,64	5,64	7	
		43	u	14,31	14,31	8	
		47	u	12,56	12,56	8	
		48	u	12,65	12,65	8	
		49	u	8,11	8,11	8	
		50	u	11,93	11,93	8	
		51	a	23,55	22,56	8	
<b>Groupe des îlots de vieillessement</b>	<b>ILV</b>	45	b	9,25	4,65	8	<b>4,65</b>
<b>Total</b>				<b>393,34</b>	<b>392,35</b>		<b>392,35</b>

### Groupes de hors sylviculture

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface parcelle (ha)	surface UG (ha)	Nature	Surface par groupe (ha)
		P <sup>lle</sup>	UG				
<b>Groupe hors sylviculture</b>	<b>HSY</b>	28	u	1,83	1,83	Emprise de lignes	<b>9,75</b>
		44	u	6,93	6,93		
		51	b	23,55	0,99		
<b>Total</b>				<b>32,31</b>	<b>9,75</b>		<b>9,75</b>

- **Carte d'aménagement en annexe n° 10**

#### B - Constitution de divisions

Sans objet

#### 2.4.2 Classement des unités de gestion linéaires

Pas d'unités de gestion linéaires

#### 2.4.3 Classement des unités de gestion ponctuelles

Pas d'unités de gestion ponctuelles

## 2.5 Programme d'actions pour la période 2017 - 2036

### 2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

- Principaux types d'actions envisageables

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
FON 1	1	Acquisition des chemins ruraux nécessaire à la desserte grumier	Voir carte en annexe n° 9	Accord des communes à obtenir	Sous forme de compensation
<b>Coût total FONCIER (€)</b>					0
<b>Coût moyen annuel FONCIER</b>					0

- Développement éventuel des revenus liés aux concessions.  
Sans objet

### 2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

#### A - Documents de référence à appliquer

Guide des sylvicultures de la chênaie atlantique 2004 Pascal Jarret NDS 05-T-227 21/01/2005

DRA Ile de France Nord-Ouest juin 2006

Suivi du renouvellement des peuplements traités en futaie irrégulière NDS-08-G-1499 26/06/2008 et 8500-09-DIA-SAM-006

ITTS : 1CHX 3 ; 3CHS 1 ; 5CHX 1 ; 5P.X 2 ; 4DIV 1

#### B - Coupes

- Programme de coupes

#### Coupes programmables par année

Années	Unité de programmation de coupe			Groupe classement	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement RecPrev	Code coupe	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
	P <sup>lle</sup>	UG	partie d'UG						
2017	4	u		IRR1	8,00	8,00	SCHEG	EMC	
	5	u		IRR1	8,22	8,22	SCHEG	EMC	
	8	u		REGQ	10,97	10,97	FCHEG	RS	1CHX 3
	9	u		IRR1	11,77	11,77	SCHEG	JA	
	14	b		IRR1	6,81	6,81	FHETM	EMC	Cloisonnement intermédiaire Coupe JA simultanée Vestiges archéologiques
	39	u		IRR1	14,10	14,10	FCHE1	EMC	Cloisonnement intermédiaire
	40	u		IRR1	12,24	12,24	FCHE1	EMC	Cloisonnement intermédiaire
<b>Total année 2017</b>						<b>72.11</b>			
2018	7	u		REGQ	13,46	13,46	FCHEG	RD	1CHX 3
	12	u		IRR1	13,54	13,54	SCHEM	JA	
	27	u		IRR1	8,07	8,07	FCHEG	EMC	
	29	u		IRR1	8,22	8,22	FCHEG	JA	
	41	u		IRR1	7,07	7,07	FCHEP	JA	
<b>Total année 2018</b>						<b>50.36</b>			

Années	Unité de programmation de coupe			Groupe classement	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement RecPrev	Code coupe	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
	P <sup>lle</sup>	UG	partie d'UG						
2019	4	u		IRR1	8,00	8,00	SCHEG	JA	
	5	u		IRR1	8,22	8,22	SCHEG	JA	
	24	u		IRR1	13,66	13,66	FCHEG	JA	
	26	u		IRR1	8,63	8,63	FCHEG	EMC	
	45	a		REGQ	4,60	4,60	FCHEG	RS	1CHX 3
	45	b		ILV	4,65	4,65	FCHEG	JA	
	46	u		REGQ	9,14	9,14	FCHEG	RS	1CHX 3
<b>Total année 2019</b>						<b>56,90</b>			
2020	8	u		REGQ	10,97	10,97	FCHEG	RD	1CHX 3
	13	u		IRR1	13,53	13,53	ICHEG	EMC	Cloisonnement intermédiaire
	25	u		IRR1	9,20	9,20	FCHEG	JA	
	27	u		IRR1	8,07	8,07	FCHEG	JA	
	33	u		AMEE	8,04	8,04	FP.L1	A1	5P.X 2
	48	u		IRR1	12,65	12,65	FCHEG	JA	
<b>Total année 2020</b>						<b>62,46</b>			
2021	1	b		AME2	2,14	2,14	TROB1	A2	
	26	u		IRR1	8,63	8,63	FCHEG	JA	
	30	u		AME2	12,74	12,74	FP.SP	A2	
	39	u		IRR1	14,10	14,10	FCHE1	JA	
	40	u		IRR1	12,24	12,24	FCHE1	JA	
	42	u		IRR1	5,64	5,64	FCHE1	JA	
	47	u		IRR1	12,56	12,56	FCHEG	JA	
<b>Total année 2021</b>						<b>68,05</b>			
2022	2	u		IRR1	11,51	11,51	SCHEG	EMC	Puits
	6	u		IRR1	11,38	11,38	SCHEG	EMC	
	13	u		IRR1	13,53	13,53	ICHEG	JA	
	14	a		IRR1	5,43	5,43	FCHE1	JA	
	19	u		IRR1	10,45	10,45	FCHE1	JA	
	20	a		IRR1	3,76	3,76	FCHE1	JA	
	51	a		IRR1	22,56	5,71	ICHTM	JA	
<b>Total année 2022</b>						<b>61,77</b>			
2023	14	b		IRR1	6,81	6,81	FHETM	JA	Vestiges archéologiques
	22	u		IRR1	13,40	13,40	FCHEG	JA	
	31	u		AME2	8,89	8,89	FP.SP	A2	
	34	u		IRR1	9,54	9,54	FCHRM	JA	
	37	u		IRR1	10,33	10,33	FCHRM	JA	
	45	a		REGQ	4,60	4,60	FCHEG	RS	1CHX 3
	46	u		REGQ	9,14	9,14	FCHEG	RS	1CHX 3
<b>Total année 2023</b>						<b>62,71</b>			
2024	2	u		IRR1	11,51	11,51	SCHEG	JA	Puits
	6	u		IRR1	11,38	11,38	SCHEG	JA	
	15	u		IRR1	9,24	9,24	FDOUM	JA	Vestiges archéologiques
	20	b		IRR1	7,08	7,08	FDOUM	JA	

Années	Unité de programmation de coupe			Groupe classement	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement RecPrev	Code coupe	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
	P <sup>lle</sup>	UG	partie d'UG						
2024	32	u		AME2	10,64	10,64	FP.SM	A2	
	36	u		IRR1	5,68	5,68	FCHEM	JA	
	38	u		IRR1	5,60	5,60	FCHEM	JA	
<b>Total année 2024</b>						<b>61,13</b>			
2025	9	u		IRR1	11,77	11,77	SCHEG	JA	
	16	u		IRR1	6,86	6,86	SCHEG	JA	
	18	u		IRR1	8,10	8,10	ICHEG	JA	
	41	u		IRR1	7,07	7,07	FCHEP	JA	
	43	u		IRR1	14,31	14,31	FCHEG	JA	
	50	u		IRR1	11,93	11,93	ICHEG	JA	
<b>Total année 2025</b>						<b>60,04</b>			
2026	10	u		IRR1	10,33	10,33	SCHEG	JA	
	11	u		IRR1	10,27	10,27	SCHEG	JA	
	12	u		IRR1	13,54	13,54	SCHEM	JA	
	29	u		IRR1	8,22	8,22	FCHEG	JA	
	33	u		AMEE	8,04	8,04	FP.L1	A1	5P.X 2
	45	a		REGQ	4,60	4,60	FCHEG	RD	1CHX 3
	46	u		REGQ	9,14	9,14	FCHEG	RD	1CHX 3
<b>Total année 2026</b>						<b>64,14</b>			
2027	4	u		IRR1	8,00	8,00	SCHEG	JA	
	5	u		IRR1	8,22	8,22	SCHEG	JA	
	17	u		IRR1	8,45	8,45	SCHEG	JA	
	24	u		IRR1	13,66	13,66	FCHEG	JA	
	35	u		IRR1	9,47	9,47	FDOUM	JA	
	45	b		ILV	4,65	4,65	FCHEG	JA	
	49	u		IRR1	8,11	8,11	FCHEG	JA	
<b>Total année 2027</b>						<b>60,56</b>			
2028	20	a		IRR1	3,76	3,76	FCHE1	JA	
	25	u		IRR1	9,20	9,20	FCHEG	JA	
	27	u		IRR1	8,07	8,07	FCHEG	JA	
	42	u		IRR1	5,64	5,64	FCHE1	JA	
	48	u		IRR1	12,65	12,65	FCHEG	JA	
	51	a		IRR1	22,56	16,85	ICHTM	JA	
<b>Total année 2028</b>						<b>56,17</b>			
2029	1	b		AME2	2,14	2,14	TROB1	A2	
	14	a		IRR1	5,43	5,43	FCHE1	JA	
	26	u		IRR1	8,63	8,63	FCHEG	JA	
	30	u		AME2	12,74	12,74	FP.SP	A2	
	39	u		IRR1	14,10	14,10	FCHE1	JA	
	40	u		IRR1	12,24	12,24	FCHE1	JA	
	47	u		IRR1	12,56	12,56	FCHEG	JA	
<b>Total année 2029</b>						<b>67,84</b>			
2030	13	u		IRR1	13,53	13,53	ICHEG	JA	

Années	Unité de programmation de coupe			Groupe classement	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement RecPrev	Code coupe	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
	P <sup>lle</sup>	UG	partie d'UG						
2030	19	u		IRR1	10,45	10,45	FCHE1	JA	
	21	u		AMEE	8,19	8,19	FCHEE	A1	
	23	u		AMEE	9,40	9,40	FCHEE	A1	
	31	u		AME2	8,89	8,89	FP.SP	A2	
	51	a		IRR1	22,56	5,71	ICHTM	JA	
<b>Total année 2030</b>						<b>56,17</b>			
2031	14	b		IRR1	6,81	6,81	FHETM	JA	Vestiges archéologiques
	22	u		IRR1	13,40	13,40	FCHEG	JA	
	34	u		IRR1	9,54	9,54	FCHRM	JA	
	36	u		IRR1	5,68	5,68	FCHEM	JA	
	37	u		IRR1	10,33	10,33	FCHRM	JA	
	38	u		IRR1	5,60	5,60	FCHEM	JA	
<b>Total année 2031</b>						<b>51,36</b>			
2032	2	u		IRR1	11,51	11,51	SCHEG	JA	Puits
	6	u		IRR1	11,38	11,38	SCHEG	JA	
	15	u		IRR1	9,24	9,24	FDOUM	JA	Vestiges archéologiques
	20	b		IRR1	7,08	7,08	FDOUM	JA	
	32	u		AME2	10,64	10,64	FP.SM	A2	
	33	u		AMEE	8,04	8,04	FP.L1	A1	5P.X 2
<b>Total année 2032</b>						<b>57,89</b>			
2033	9	u		IRR1	11,77	11,77	SCHEG	JA	
	16	u		IRR1	6,86	6,86	SCHEG	JA	
	18	u		IRR1	8,10	8,10	ICHEG	JA	
	41	u		IRR1	7,07	7,07	FCHEP	JA	
	43	u		IRR1	14,31	14,31	FCHEG	JA	
	50	u		IRR1	11,93	11,93	ICHEG	JA	
<b>Total année 2033</b>						<b>60,04</b>			
2034	10	u		IRR1	10,33	10,33	SCHEG	JA	
	11	u		IRR1	10,27	10,27	SCHEG	JA	
	12	u		IRR1	13,54	13,54	SCHEM	JA	
	20	a		IRR1	3,76	3,76	FCHE1	JA	
	29	u		IRR1	8,22	8,22	FCHEG	JA	
	35	u		IRR1	9,47	9,47	FDOUM	JA	
<b>Total année 2034</b>						<b>55,59</b>			
2035	17	u		IRR1	8,45	8,45	SCHEG	JA	
	24	u		IRR1	13,66	13,66	FCHEG	JA	
	42	u		IRR1	5,64	5,64	FCHE1	JA	
	45	b		ILV	4,65	4,65	FCHEG	JA	
	49	u		IRR1	8,11	8,11	FCHEG	JA	
<b>Total année 2035</b>						<b>40,51</b>			
2036	14	a		IRR1	5,43	5,43	FCHE1	JA	
	21	u		AMEE	8,19	8,19	FCHEE	A1	
	23	u		AMEE	9,40	9,40	FCHEE	A1	

Années	Unité de programmation de coupe			Groupe classe-ment	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement RecPrev	Code coupe	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
	P <sup>lle</sup>	UG	partie d'UG						
2036	25	u		IRR1	9,20	9,20	FCHEG	JA	
	48	u		IRR1	12,65	12,65	FCHEG	JA	
	51	a		IRR1	22,56	16,85	ICHTM	JA	
<b>Total année 2036</b>						<b>61,72</b>			
<b>Total général</b>						<b>1187,52</b>			

- **Volume présumé récoltable (hors coupes conditionnelles)**

Groupe ou Type de coupe	Surface terrière totale à récolter* (seuil précomptage 17,5 cm)		Volume bois fort total sur écorce à récolter** (tige + houppier + taillis)		Coefficient de passage de G à V utilisé (tige)
	moyenne annuelle (m <sup>2</sup> /an)	durant aménagement (m <sup>2</sup> )	moyenne annuelle (m <sup>3</sup> /an)	durant aménagement (m <sup>3</sup> )	
<b>REG</b>	18	370	221	4 436	12
<b>AME</b>	36	724	311	6 222	8
<b>IRR</b>	196	3 926	2 050	41 007	9,5
<b>Totaux</b>	<b>251</b>	<b>5 020</b>	<b>2 582</b>	<b>51 665</b>	

↓ ↓  
→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2

\* Tiges précomptables uniquement

\*\* Tiges précomptables et non précomptables

Soit un prélèvement de 5,1 m<sup>3</sup>/ha/an sur la surface en sylviculture, légèrement supérieur à la production biologique estimée.

- **Mode de suivi de la récolte**

Le pilotage technique de la récolte effectuée est à réaliser sur la base de la surface terrière. Le volume commercial récolté issu des données du système d'information fait également l'objet d'un suivi.

## C – Desserte (carte de la desserte en annexe n° 8)

- **Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière**

Pour faciliter la sortie des bois, il convient de stabiliser des portions de routes en terrain naturel, de prévoir un retournement à leur l'extrémité où l'on installera également une place de dépôt.

La solution à terme, pour sortir les bois de la P. 51 sur la voie publique avec un grumier, ne peut venir que d'une entente avec les riverains pour utiliser leurs chemins, voire de l'acquisition de propriétés forestières voisines qui feraient ainsi le lien avec le reste du massif (P. 50 par ex.).

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action création / amélioration / étude	Localisation  ou n° UG linéaire	Long. (m) ou qté	Avantages attendus (volumes, surfaces) <b>Précautions</b> (paysage, biodiversité...)	Coût indicatif de l'action (€ HT)
<b>Routes forestières</b>						
DES1	1	Empierrement	RF des Bouites RF de Féricy Chemin de Samoreau P. 47	400	Densification du réseau de desserte grumier et sortie sur CD 210 ou 39	40 000
<b>Pistes forestières</b>						
						0
<b>Autres équipements (places de dépôt, places de retournement, ancrage...)</b>						
DES2	1	Création de places de dépôt avec retournement en T ou circulaire	Carrefours : P. 30/31/30/32 P. 22/24 ; P. 25/26 ; P. 49	4 u	Desserte grumier	80 000
<b>Entretien courant du réseau</b>						
DES3	En continu	Fauchages	1 passage/an sur routes empierrées 1 passage tous les 2 ans sur routes en terrain naturel	15 700		76 000
DES4	En continu	Bouchage de nids de poules	Forêt	5 900		47 000
<b>Coût total DESSERTÉ (€)</b>						243 000
<b>Coût moyen annuel DESSERTÉ (€/an)</b>						12 150

#### Travaux conditionnés à l'acquisition du chemin rural

L'acquisition des chemins ruraux faciliterait la gestion de la partie nord de cette forêt en assurant la maîtrise de la desserte. A tout le moins, il faut prévoir l'acquisition de la route de Gravelle pour en réaliser l'empierrement sur une partie, avec retournement et place de dépôt.

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action création / amélioration / étude	Localisation  ou n° UG linéaire	Long. (m) ou quantité	Avantages attendus (volumes, surfaces) <b>Précautions</b> (paysage, biodiversité...)	Coût indicatif de l'action (€ HT)
<b>Routes forestières</b>						
DES5	2	Empierrement	Route de Gravelle à l'Épinard	650	Densification du réseau de desserte grumier	65 000
DES6	2	Création de place de dépôt avec retournement en T ou circulaire	Carrefour : P. 9/5/6/12	1 u		20 000
<b>Coût total DESSERTÉ conditionnelle (€)</b>						85 000
<b>Coût moyen annuel DESSERTÉ conditionnelle (€/an)</b>						4 250

- **Guide technique de référence**

Diffusion du guide technique des travaux routiers forestiers plaine et collines NDS-14-T-367 25/07/2014

## D – Travaux sylvicoles

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles		Unités de gestion concernées (facultatif)	Surface à travailler (ha)	Précautions Observations	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)
Code	Libellé					
1CHX 3	Régénération naturelle de chêne sessile	3u ; 7u ; 8u 46u ; 45a	45,77		1 748	80 000
3CHS1	Régénération artificielle de chêne sessile avec recru	1a	3,48		5 747	20 000
5 CHX1	Amélioration futaie de chêne	21u ; 23u	17,59	Façonnage, désignation d'arbres objectif	1 364	24 000
5P.X 2	Amélioration des peuplements moyennement dense de P.S ou PL	33u	8,04	Désignation/Elagage après diagnostic	348	2 800
4-DIV 1	Intervention en futaie irrégulière combinant éclaircissement des semis, nettoyage, dépressage et remise en état : faible intensité de la végétation concurrençant les semis, en parcourant 25% maximum de la surface	IRR1	710,13	4 ans après la coupe	206	146 000
<b>Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)</b>						272 800
<b>Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)</b>						13 640

### Groupe IRR1 :

Un diagnostic du renouvellement aura lieu 4 ans après chaque coupe pour évaluer les modalités des travaux à effectuer.

Dans les parcelles 15, 20 et 35, il pourra s'avérer nécessaire de lutter contre la concurrence du chêne rouge. On procédera à des tests d'enrichissement par placeaux, par une essence à forte dynamique de croissance comme le douglas (déjà présent). Il sera fait un bilan de ces plantations à mi-période pour évaluer s'il est pertinent de continuer dans cette voie.

- **Guide technique de référence**

DF IDF NO – référentiel de travaux sylvicoles 2017: 8500-16-GUI-TRA-010

ITTS : 1CHX 3 ; 3CHS 1 ; 5CHX 1 ; 5P.X 2 ; 4DIV 1

### 2.5.3 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE (forêts domaniales)

#### A - Biodiversité courante

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface boisée (ha)
<b>Surfaces en vieillissement</b>	Ilots de vieillissement (groupe ILV)	4,65
	Réserves biologiques dirigées : surface avec maintien de TGB	0
	<b>Total</b>	
<b>Surfaces en sénescence</b>	Ilots de sénescence (groupe ILS)	0
	Réserves biologiques intégrales : surface boisée dans la limite de 500 ha par RBI	0
	Autres surfaces boisées hors sylviculture de production sur le long terme	0
	<b>Total</b>	



## B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

- **Programme d'actions en faveur de la biodiversité remarquable**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action Espèce(s) ou Habitat(s) concerné(s)	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
BIO1		Travaux sur les mares		10 u		20 000
<b>Coût total BIODIVERSITE REMARQUABLE (€)</b>						20 000
<b>Coût moyen annuel BIODIVERSITE REMARQUABLE (€/an)</b>						1 000

On cherchera à connaître la localisation des espèces remarquables citées dans la fiche Znieff.

## C – Réserves biologiques et réserves naturelles

Sans objet

## D – Documents techniques de référence

Conservation de la biodiversité dans la gestion courante des forêts publiques INS-09-T-71 29/10/2009  
Îlots de vieux bois NDS-09-T-310 17/12/2009 et [8530-13-DIA-SAM-023](#)

La gestion des mares forestières de plaine : Ile-de-France / Nord-Ouest Arnaboldi, Frédéric ; Alban, Nicolas 2007

## 2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

### A - Accueil et paysage

- **Actions localisées à mener sur les sites, itinéraires et équipements structurants**

En dehors de l'entretien courant, aucune mesure n'est à envisager pour augmenter le nombre de visiteurs et leur accueil.

Le site internet "en forêt de Champagne" permet à l'internaute de préparer à l'avance sa visite.

- **Schéma d'accueil du public**

Sans objet

- **Programme d'actions en faveur de l'accueil et du paysage**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
<b>ACCUEIL DU PUBLIC</b>						
ACC1	1	Entretien des aires d'accueil (mobilier, panneaux)	Aires	5 u		40 000
ACC2	1	Propreté ramassage	Forêt	Forfait	10 000 €/an	200 000
<b>Coût total ACCUEIL - PAYSAGE (€)</b>						240 000
<b>Coût moyen annuel ACCUEIL - PAYSAGE (€/an)</b>						12 000

Au cours de l'aménagement, une réflexion pourra être engagée sur l'utilité de l'aire d'accueil de la parcelle de la parcelle 46 proche du carrefour et de l'emprise de la ligne électrique (A conserver ou supprimer? A remplacer par une autre mieux située?).

- **Principes paysagers et clauses techniques applicables aux actions forestières (coupes et travaux)**

Aucune mesure particulière autre que celles énoncées dans les documents cités en référence.

- **Documents techniques de référence**

L'accueil dans les forêts publiques d'Ile-de-France Moigneu, Thierry 1991

Paysage, forêt et paysage forestier : la politique de l'Office national des forêts Breman Peter 2001

Guide du paysage - DT Ile de France Nord Ouest (2007) 8500 07 GUI SAM 01

DRA Ile de France Nord Ouest juin 2006

## B - Ressource en eau potable

Sans objet

## C – Chasse – Pêche

- **Etat des lieux**

1 lot unique sur la forêt

- ✓ Déséquilibre sylvo-cynégétique

Un enclos/exclos a été installé dans la partie nord de la forêt.

Le suivi de cet enclos et l'inventaire effectué au niveau des placettes ne révèlent pas de dégâts de gibier. Il n'y a pas de déséquilibre sylvo-cynégétique.

Il convient de continuer le suivi de l'enclos et des indicateurs et le maintien du cheptel en densité faible.

- ✓ Principales caractéristiques des activités de chasse

Tableau du montant du loyer sur les 6 derniers exercices

Année	Loyer (€)
10/11	14 000
11/12	14 000
12/13	14 168
13/14	14 280
14/15	8 500
15/16	8 551
<b>Moyenne LOT (€)</b>	<b>12 250</b>

Pour la saison 2016/2017 le loyer s'établit à 11 700 €

Tableau du prélèvement au cours de l'aménagement

Saison	Prélèvement par espèces						
	Grands Cervidés	Chevreuil	Sanglier	Renard	Faisan commun	Bécasse	Lièvre
1997/1998		20	10	3			
1998/1999		25	6	1	9	4	
1999/2000		16	6				
2000/2001		2	5				
2001/2002		15	3		1	2	5
2002/2003		19	5	1	2	1	4
2003/2004		22	10	1			6
2004/2005		22	20			1	8
2005/2006		24	28		2	1	5
2006/2007		24	4	1			2
2007/2008		24	18				
2008/2009		23	67	1			
2009/2010		24	13				
2010/2011		24	49	2			
2011/2012		24	10				
2012/2013		24	6				
2013/2014		24	7	4			
2014/2015		20	9	1			
2015/2016		21	9	1			
<b>Total</b>		<b>397</b>	<b>285</b>	<b>16</b>	<b>14</b>	<b>9</b>	<b>30</b>
<b>Moyenne par année</b>		<b>20,9</b>	<b>15,0</b>	<b>0,8</b>	<b>0,7</b>	<b>0,5</b>	<b>1,6</b>
<b>Moyenne au 100 ha</b>		<b>4,2</b>	<b>3,0</b>	<b>0,2</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,3</b>

- **Programme d'actions Chasse - Pêche**

Il n'y a pas d'actions particulières à envisager.

Du fait du bon équilibre cynégétique actuellement constaté sur ce massif, il n'est pas nécessaire de prévoir la protection des régénérations naturelles et artificielles dans la forêt. De même, aucun enclos/exclos supplémentaire n'est à installer.

- **Documents techniques de référence**

Restaurer et maintenir l'équilibre Forêt - Cervidés - DT Ile de France Nord-Ouest (2013) 8500 13 DIA SAM 012

Déploiement de la directive territoriale sur l'équilibre Forêt - Cervidés - DT Ile de France Nord-Ouest (2013) 8500 13 DIA SAM 013

E – Affouage et droits d'usage  
Sans objet

## F - Richesses culturelles

- **Etat des lieux (carte en annexe n° 11)**

Richesses culturelles	Description succincte Statut de protection	Localisation	Précautions à prendre par la gestion forestière
Rocher de Samoreau	fronts de taille dans la platière de grès et buttes constituées par les déchets de la taille des pavés	P.51	
puits restes de murs de clôture de champs	vestige de la ferme de Mouligny encore en activité au début du XIXème siècle	parcelles 1, 2, 4 et 5	maintenir en état l'équipement nécessaire pour assurer la sécurité du public
site médiéval, daté du milieu de XIIIème siècle	soubassement des ruines d'une ferme	limite des parcelles 14 et 15 situé près de la mare Estarteau	limiter la mécanisation des exploitations

P.M. : Les bornes forestières qui ne se trouvent plus sur les limites actuelles seront conservées et devront être respectées par les exploitants.

- **Programme d'actions Richesses culturelles**

Aucune mesure particulière en dehors des précautions sylvicoles pour la sauvegarde de l'existant.

- **Documents techniques de référence**

Patrimoine archéologique NDS-09-T-295 18/05/2009

### 2.5.5 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

#### A – Incendies de forêts

- **Programme d'actions pour la défense des forêts contre les incendies**

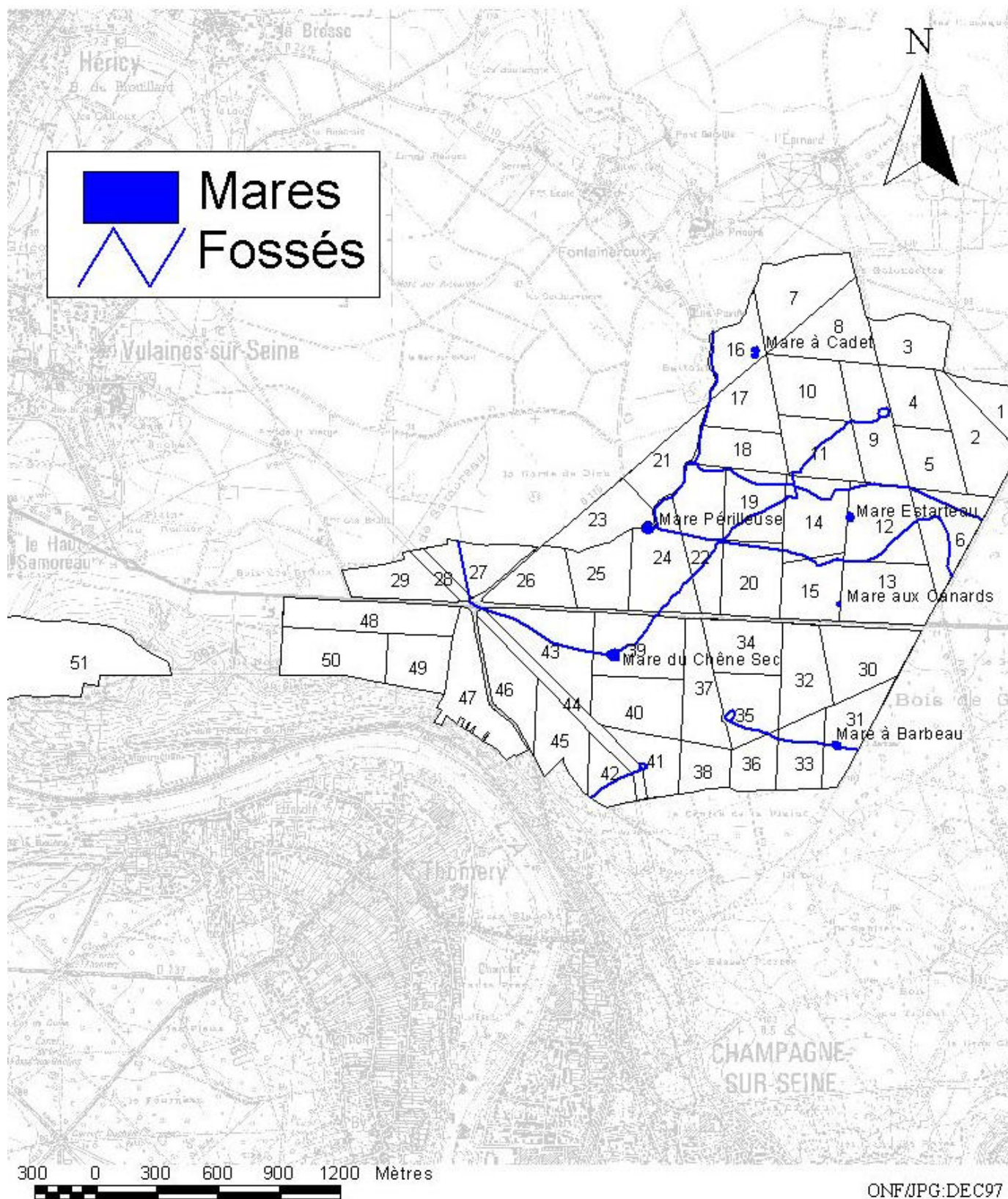
Pas d'actions à prévoir autres que de maintenir toujours accessible aux pompiers le réseau de desserte.

#### B – Tassement des sols

Toute la forêt est concernée. La topographie plane favorise la stagnation des eaux. L'implantation des cloisonnements préalablement aux coupes et le respect des périodes où le sol est portant sont des mesures indispensables.



## Annexe n° 1 Mares et réseau de drainage



## Annexe n° 2 Géologie (à partir de la carte géologique de la France au 1/50 000ème, feuilles de Melun et de Fontainebleau, et de leurs notices)

Le Sannoisien (ou Stampien inférieur) est représenté ici par les "Marnes Vertes" et le "Calcaire et Meulière de Brie".

L'épaisseur des **Marnes Vertes** varie de 3 à 6m. Leur importance est structurelle et tient à ce que leur toit constitue une couche imperméable : elles déterminent le sens de l'écoulement souterrain de l'eau qui se fait de l'est vers l'ouest. Leur pendage entraîne l'eau du plateau vers la Seine en traversant la forêt de CHAMPAGNE, contribuant ainsi à l'alimentation en eau du sol. L'altitude du toit des Marnes Vertes se situe à environ 90 m à l'ouest de la forêt et à 100 m à l'est, donc près de la surface.

La formation dite "**Calcaire et Meulière de Brie**", qui surmonte les Marnes Vertes, constitue la plateforme structurale du plateau de la Brie. Elle présente des faciès très variables. En forêt de CHAMPAGNE la séquence est la suivante :

- ✓ La meulière se trouve au sommet de la formation. Elle forme une dalle de quelques dizaines de centimètres d'épaisseur plus ou moins fracturée. Les blocs en résultant sont de taille très variable, plus ou moins disjoints, mais formant un seul lit. L'érosion ou l'exploitation agricole au Moyen-Age a souvent réduit ou totalement enlevé cette couche de surface.
- ✓ La meulière recouvre une couche argilo-sableuse, brune ou brun rouge en surface, "devenant souvent gris verdâtre tachetée d'ocre ou veinée de rouge en profondeur". Cette couche d'argile engendre l'ambiance humide de la forêt. Des épaisseurs de 4 à 5 m d'argile ont été observées dans des carrières aux environs de BREAUX. Les notices accompagnant les cartes précisent que des bancs de meulière peuvent se présenter à des profondeurs variables, cependant les trous plus ou moins profonds (> 3 m) présents en forêt ne nous ont pas permis de les observer.
- ✓ Le calcaire a été trouvé au fond d'un trou profond, au nord-est de la forêt, sous forme de cailloux de petites dimensions. La notice accompagnant la carte géologique de MONTEREAU-FAULT-YONNE qui décrit le mieux ce que nous avons observé sur le terrain précise que "les sondages atteignent en général les Marnes vertes... après avoir traversé les formations superficielles argilo-sableuses à meulière, puis des vestiges peu épais de la formation de Brie en place : meulière et calcaire." Aucune influence du calcaire ne se fait sentir sur la végétation.
- ✓ Là où la couche est complète (sous les sables de Fontainebleau) sa puissance ne dépasse pas dix mètres.

Le Sannoisien est surmonté de la formation du Stampien moyen et supérieur, représentée ici par les "**Sables et Grès de Fontainebleau**". Ces sables et grès se présentent en bancs, d'orientation ouest-est, vestiges d'anciennes formations dunaires. Ils sont en général presque uniquement formés de grains de quartz hyalin, et contiennent 2 à 8 % de silt et d'argile.

Cette formation est bien représentée au Rocher de Samoreau, où, protégée par une platière de grès bordée de chaos gréseux, elle est complète. Nous sommes situés ici en prolongement du rocher du Mont-Ussy en forêt de FONTAINEBLEAU, la Seine ayant coupé la dune d'origine. On notera que ces sables semblent contenir plus de particules fines en forêt de CHAMPAGNE que dans la plupart des formations correspondantes en forêt de FONTAINEBLEAU.

Le grès a fait dans le passé l'objet d'une exploitation pour la fabrication de pavés. Ceci a engendré le dépôt de déchets sous forme de monticules de blocs de grès d'environ dix centimètres rejetés au nord de ce qui subsiste de la platière, ainsi que la création de falaises de deux à trois mètres de hauteur correspondant aux fronts de taille. Ces dépôts et ces fronts de taille ont créé un relief très tourmenté.

La fin de l'Oligocène se caractérise par le retrait de la mer. Toute la région subit alors, et jusqu'à l'époque moderne, une érosion qui aboutit au creusement des vallées et à la mise à nu du "Calcaire de Brie", suivie du dépôt de formations superficielles. Les buttes témoins des sables de Fontainebleau, longtemps protégées par le grès, émergent de ces formations qui restent minces.

Les formations sableuses dérivant des Sables de Fontainebleau encadrent ces derniers. Elles résultent du colluvionnement et du remaniement des Sables. Leur épaisseur, qui peut dépasser 5 m, sont en général de 1,50 à 2 m. Elles se différencient des Sables de Fontainebleau par une plus grande proportion de sédiments fins (silt, limon ou argile) et une couleur plus foncée, orangé ou brun. Les sables colluvionnés viennent en épandage à la surface du plateau où ils sont recouverts par les limons. Ils ont largement contribué à alimenter le complexe limoneux des plateaux, dont ils se différencient difficilement.

Les **complexes limoneux des plateaux**, très développés sur l'ensemble de la Brie (leur épaisseur peut y atteindre 5 m), gardent sur quelques kilomètres en bordure de Seine une épaisseur modeste inférieure au mètre, quelques dizaines de centimètres en forêt de CHAMPAGNE. Ils sont formés de sables, limons et argiles en proportions variables et renferment fréquemment des débris de meulière. Ils se sont formés essentiellement au détriment des Sables de Fontainebleau. Ils renferment une très faible

teneur en calcaire (5%). S'y développent en général d'excellents sols, mais ici la faiblesse de leur épaisseur en limite l'intérêt.

On notera que la carte géologique indique des affleurements calcaires au sud-ouest de la forêt. En réalité cette zone est entièrement recouverte par les Sables de Fontainebleau et par la formation dérivée de ces sables. Ces calcaires n'affleurent qu'au sud, en dehors de la forêt.

### **Annexe n° 3 Note sur les incendies passés**

Dans la période récente la forêt a été parcourue par plusieurs incendies.

Le plus important a eu lieu en 1949 : parti du sud de l'emprise de la ligne électrique (parcelle 44), le feu s'est propagé jusqu'à l'est de la forêt (parcelles 31, 33, 36, 38, 41). Il est à l'origine du reboisement de cette partie de la forêt.

Par la suite les incendies n'ont parcouru que de petites surfaces :

- 0,20 ha en 1976 (très peu de dégâts);
- 1,8 ha en 1977 (feu de bûcherons);
- 0,10 ha en 1986 entre les parcelles 15 et 20;
- Le dernier en date : 0,70 ha en 1996 parcelle 30 (sans doute provoqué par un promeneur).

La sensibilité aux incendies est liée à l'abondance de la molinie et de la fougère aigle, voire de la callune, dans toute la partie de la forêt située au sud de la Route Etroite et à l'est des parcelles 22, 37 et 38, et à la nature sableuse et donc sèche de la parcelle 51. Cette sensibilité est maximum depuis la sortie de l'hiver jusqu'au verdissement de la végétation.



## Annexe n° 4 Protocole d'inventaire

Renseignement	Onglet	Mesure	Donnée collectée (en gras champ obligatoire)	saisie champ
Position Gps du point				
général sur peuplement	PLACET		<b>num ; prc structure</b> (F, S, T...) cloiso ; cépée noisetier	texte liste de choix oui/non
Stock régé (indicateur FIR)	REG_N	placette surfacique nord, de rayon 2 m, centrée sur le cercle de 10 m	par classe et essences (CHE, CHA, CHR, AF, AR), <u>viables</u> : <30 cm en pourcentage >30 cm et <3 m (régé basse) en nombre >3 m et D<7,5 cm (régé haute) en nombre <b>dégâts</b> gibier	nombre entier nombre entier nombre entier liste de choix
Stock régé (indicateur FIR)	REG_S	placette surfacique sud de rayon 2 m, centrée sur le cercle de 10 m	par classe et essences (CHE, CHA, CHR, AF, AR), <u>viables</u> : <30 cm en pourcentage >30 cm et <3 m (régé basse) en nombre >3 m et D<7,5 cm (régé haute) en nombre dégâts gibier	nombre entier nombre entier nombre entier liste de choix
Stock régé (indicateur FIR)	PER	placette surfacique de rayon 10 m (distance vérifiée au vertex pour les arbres en limite)	nombre 10/15 franc pieds viables (CHE, CHA, CHR, FD, FT, AR) <b>dégâts</b> gibier	compteur liste de choix
dendro taillis	TAIL	placette surfacique de rayon 10 m (distance vérifiée au vertex pour les arbres en limite)	taillis exploitable Nombre brins (10 et 15) essence	oui/non compteur liste de choix
dendro futaie	PB	placette relascopique encoche 1	catégorie de grosseur (20/25) : CHE, CHR, F durs, F tendres, résineux	compteur
	BM	placette angle fixe 3%	Diamètre des CHE, CHR, FD, FT, AR, pour chaque classe : 30/35/40/45	compteur
	GB		Diamètre des CHE, CHR, FD, FT, AR, pour chaque classe : 50/55/60/65	compteur
	TGB		Diamètre des CHE, FD, FT, AR, pour chaque classe : 70/75/80/85/90/95/100	compteur
qualité	QUAL		pour les <u>arbres de 50 et +</u> nombre d'arbres : de qualité A/B, C ou D ; morts sur pied	compteur
% essences	ESS_PM		PB et BM : essences rencontrées (type CHE, FD, FT, AR) et <b>essence dominante</b> AF	liste de choix
% essences	ESS_GT		GB et TGB : essences rencontrées (type CHE, FD, FT, AR) et <b>essence dominante</b> AF	liste de choix
dendro futaie	DO_HT		<b>Diamètre</b> des 3 plus gros CHE de la placette	décimal
général sur peuplement	BILAN		présence d' <b>invasive</b> ; état <b>sanitaire</b> ; urgence <b>coupe</b> , urgence <b>travaux</b>	liste de choix
autre	OBS		tout renseignement utile	texte

***Définition** : Sont considérées comme perches les tiges de franc pied (i.e. : dont la base est distante d'au moins 50 cm de la base des tiges voisines de la même essence) dont le diamètre est compris entre 7,5 cm et 17,5 cm.*

***Définition** : Sont considérées comme arbres de futaie toutes les tiges ou brins de cépée dont le diamètre moyen est supérieur à 17,5 cm.*

Quand l'individu appartient à une cépée comportant également des brins de diamètre < 17,5 cm, ceux-ci ne seront pas mesurés car leur inventaire est déjà prévu par la méthode PCQM pour le taillis.

***Définition** : Sont considérées comme appartenant au taillis les tiges de même essence dont le diamètre à 1,3 m est supérieur à 7,5 cm et inférieur à 17,5 cm si elles sont issues de rejet de souche (les bases des brins sont à moins de 50 cm les unes des autres).*

*Les brins de diamètre supérieur à 17.5 cm sont comptés dans l'inventaire des arbres de futaie (à angle ou surface fixe).*

### **Méthode à 2 opérateurs**

Se déplacer vers la placette avec Beeline ou Géorelevé

S'arrêter quand le TDS sonne et installer le pied du vertex à cet endroit, qui matérialisera le centre de la placette à partir duquel se feront les relevés

Pendant que l'opérateur TDS relève le point GPS et renseigne l'onglet **PLACET**, le deuxième installe la placette nord à 10 m du centre et commence le relevé de la régé haute

et basse (onglet **REG\_N**) et note les dégâts de gibier

Puis revient en direction du sud et installe la placette sud à 10 m du centre et réalise le relevé de la régé haute et basse (onglet **REG\_S**) et note les dégâts de gibier

Procéder au comptage des perches (diamètre 10/15; onglet **PER**) dans le rayon de 10 m et noter les dégâts de gibier

Procéder de même pour le taillis (onglet **TAIL**)

Réaliser un tour relascopique à l'encoche 1 pour les PB (onglet **PB**) et à l'encoche 2 pour les autres catégories (onglets **BM, GB, TGB**)

Le 1er opérateur annonce au deuxième si l'arbre est à compter ou pas à l'aide du relascope (selon l'encoche!) et celui-ci annonce sa classe de diamètre et son essence (CHE, CHR, F\_D, F\_T, AR), Un arbre invisible au relascope peut être inventorié par le 2ème opérateur grâce au vertex (distance par rapport au diamètre)

Pour les 50 et + seulement, annoncer la qualité technologique du fût et le nombre d'arbres morts sur pied (onglet **QUAL**)

A la fin du tour noter les essences rencontrées pour PB et BM (onglet **ESS\_PM**) et GB/TGB (onglet **ESS\_GT**)

Prendre les diamètres réels des 3 plus gros chênes de la placette relascopique et en donner l'espèce (onglet **DO\_HT**)

Entourer sur le plan le numéro de placette effectué (contrôle)

### **Matériel**

un TDS (pour GPS et Géorelevé) ;

une **boussole** forestière en grade ;

un vertex et son memento + deca pour l'étalonner ;

un **compas** ; 2 jalons (repères nord et sud)

plan de la forêt avec n° des placettes prédéfinies

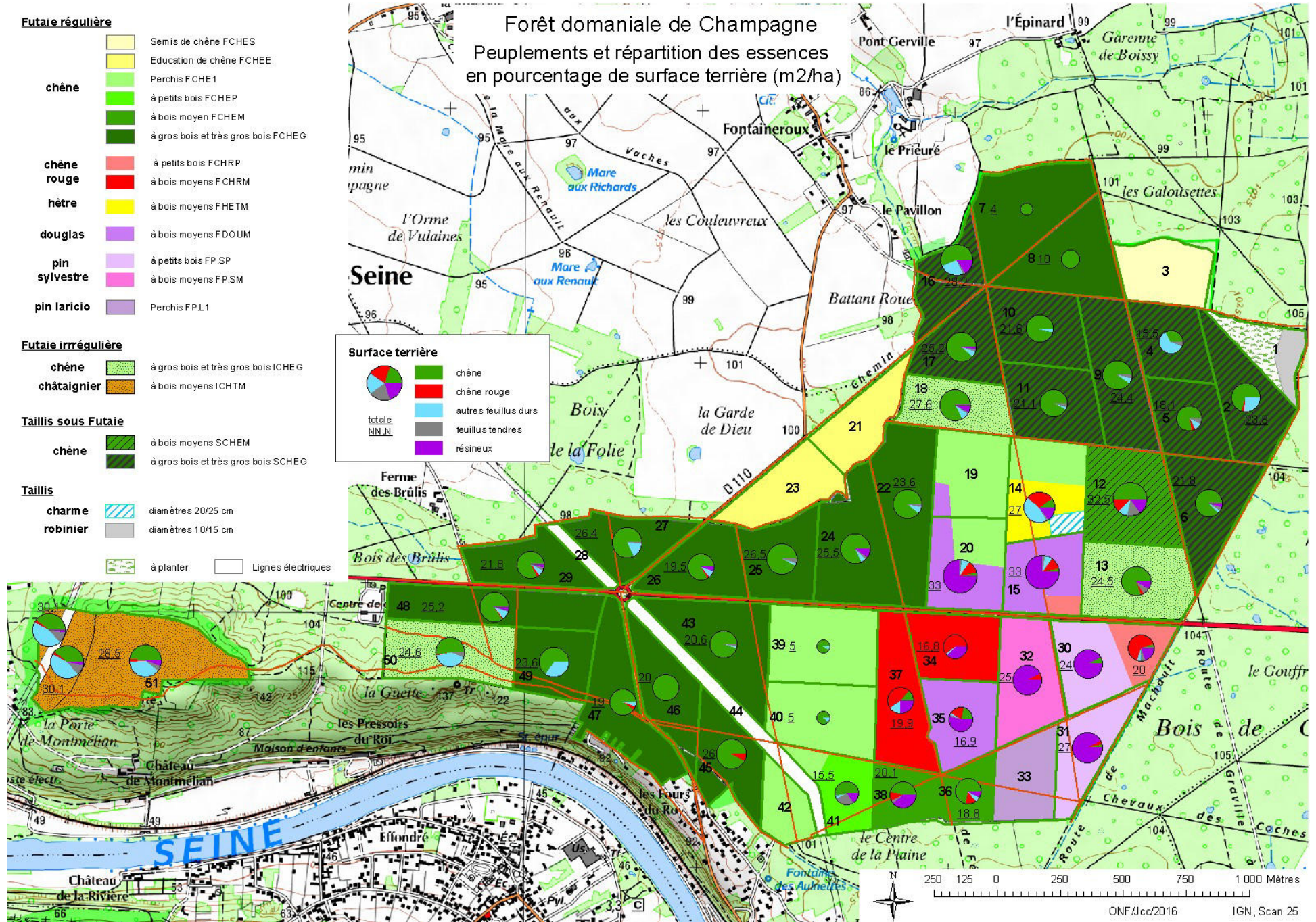
(entourer d'un rond le n° une fois la placette renseignée)

protocole

tables des codifications (essences, catégorie de diamètre dominant, structure,...)

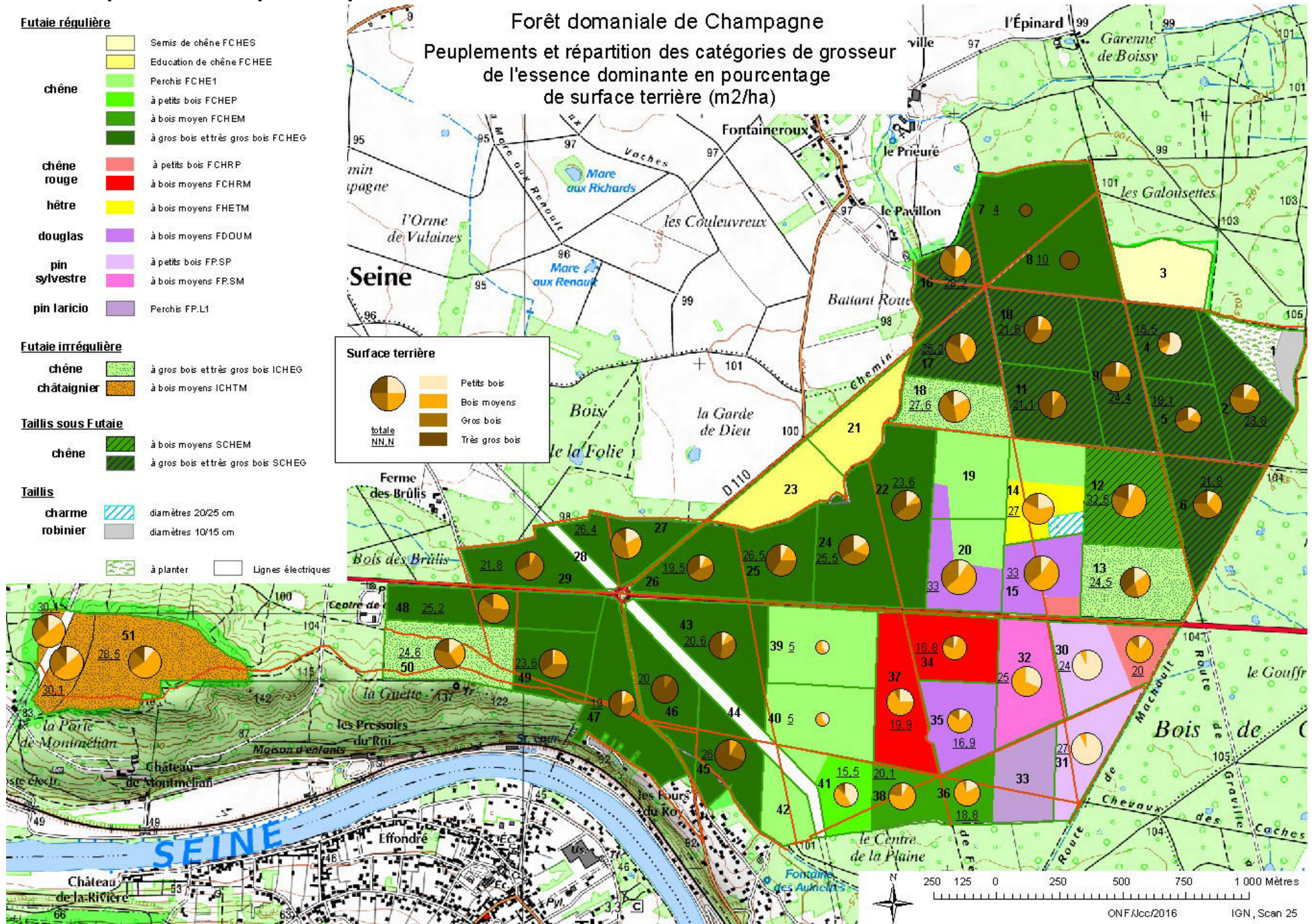


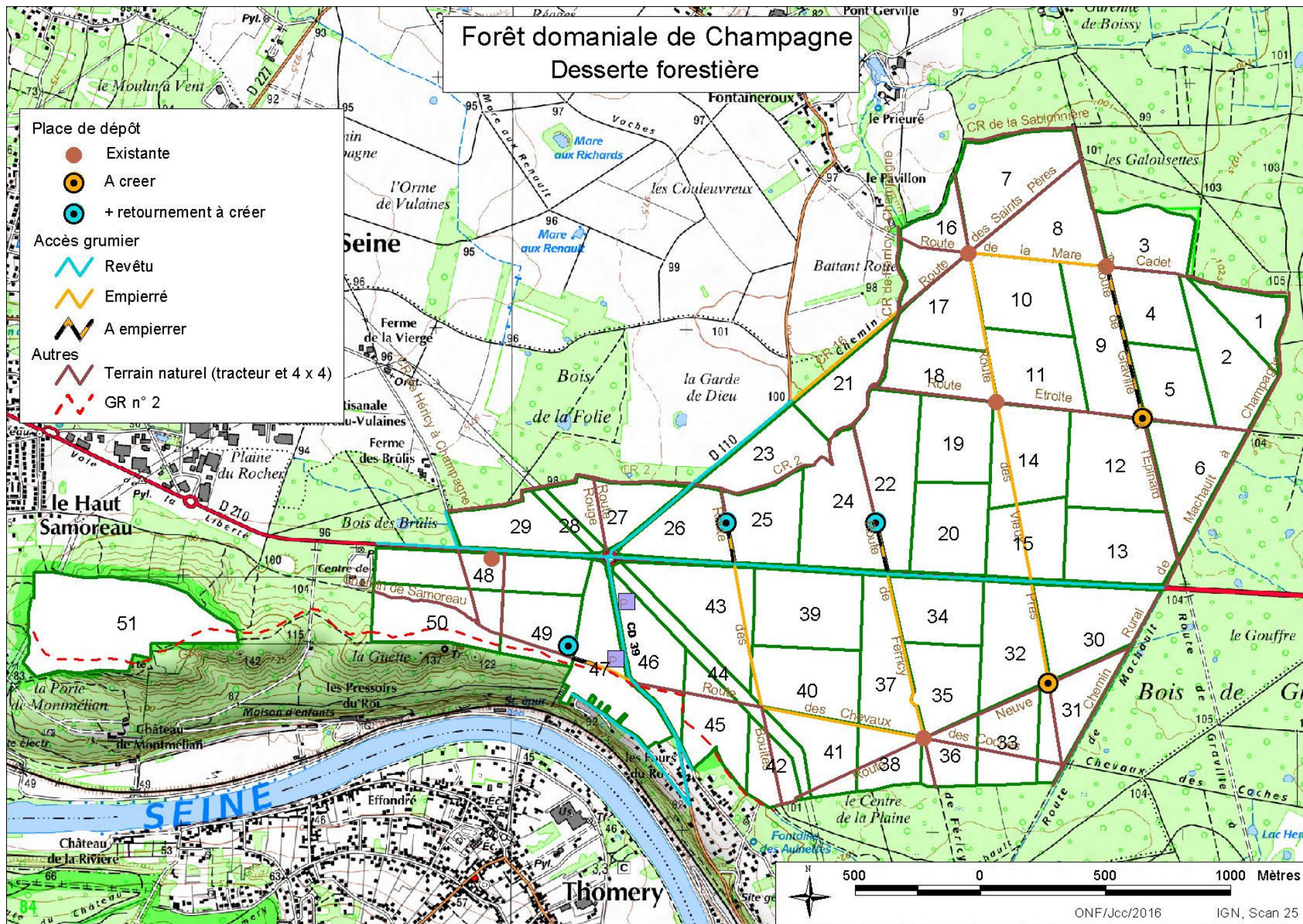
# Annexe n° 5 Peuplements (essence dominante et secondaires)





# Annexe n° 6 Peuplements et capital sur pied

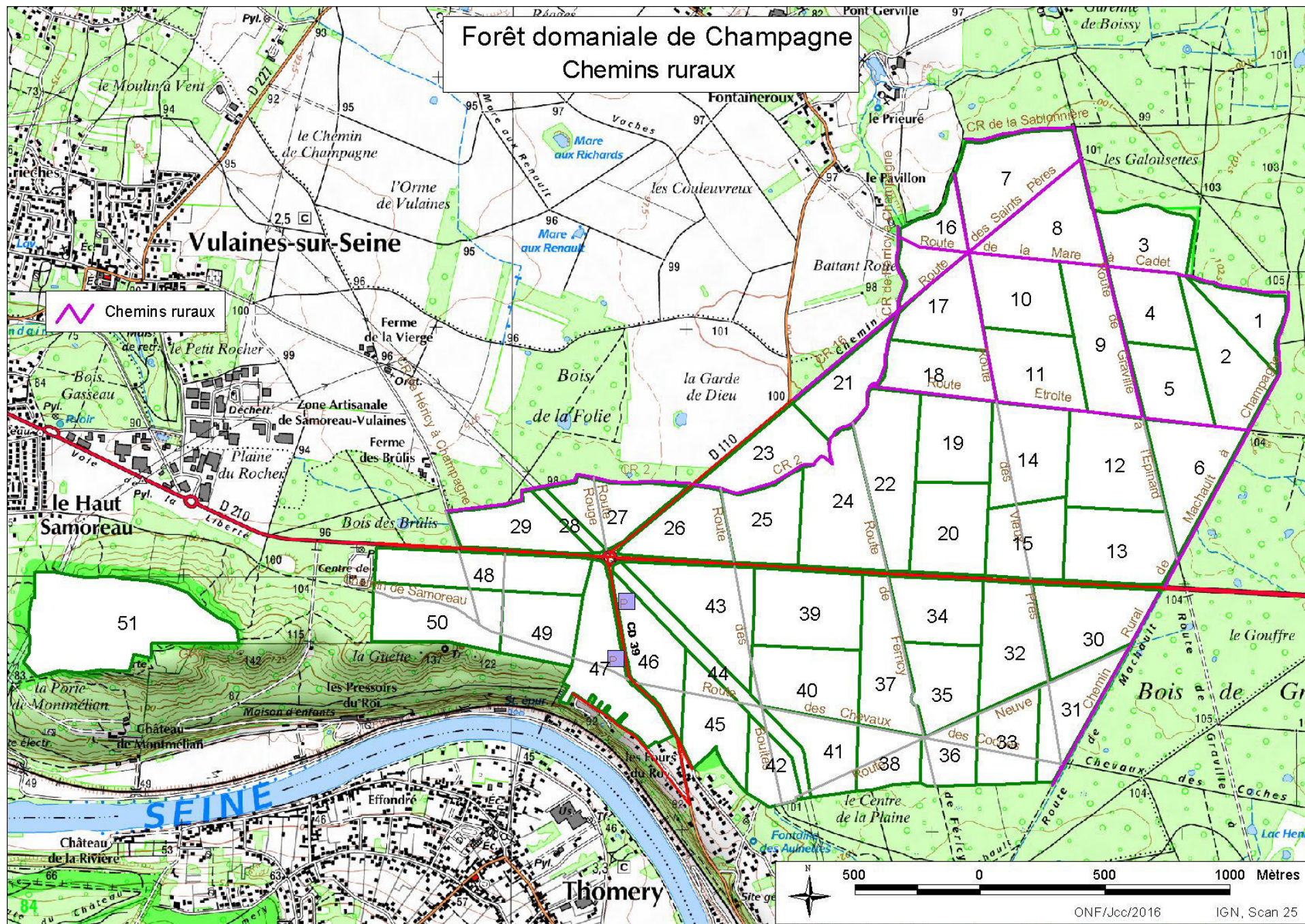








Annexe n° 9 Localisation des chemins ruraux





# Annexe n° 10 Groupes d'aménagement

